

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS

(COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE)

Reverere gloriam veterem et
hanc ipsam senectutem quæ in
homine venerabilis, in urbibus sa-
cra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; ép. XXIV

TOME NEUVIEME

4^e série. — 1944-1953

SOISSONS
IMPRIMERIE DE *LA DÉPÊCHE*

1954

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS
(COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE)

Reverere glóriam veterem et hanc
ipsam senectutem quæ in homine
venerabilis, in urbibus sacra est.
PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; ép. XXIV

TOME NEUVIÈME

4^e série. — 1944-1953

SOISSONS
IMPRIMERIE DE LA DÉPÊCHE

1954

TRAVAUX
ET
COMMUNICATIONS

Membres à vie

1907	WAENDENDRIES (P.-F.)
1921	BUFFENOIR (Maximilien)
1928	NOEL (G.)
1929	GALLÉE (P.)
1930	BOUVRIE (M.)
1931	MONNET (G.)
1935	PARADIS (Jean)
1945	DERVAUX (baron R.)

LISTE des MEMBRES

- | | |
|--|---|
| <p> ANCIEN Bernard (Soissons).
 ANCIEN Jean (Vénizel).
 BACHY Pierre (Soissons).
 BADET Léonce (Soissons).
 BAROTEAUX Emile (Soissons).
 DE BARRAL Edgard (Soissons).
 BARRÉ Carolus (Paris).
 BATTEUX (Mme) (Soissons).
 BEAUCHAMPS Louis (Soissons).
 BEAUVAIS (Soissons).
 BEAUZEE Nicolas (Soissons).
 BECKER René (Soissons).
 BELFORT (Mlle) (Soissons).
 BELLANCOURT Diogène (Long-
 pont).
 BERNARD Jules (Soissons).
 BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT
 (Soissons).
 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
 (Soissons).
 BINET (Mme) (Soissons).
 BOITEL (M^e) (Hartennes).
 BOURNATOT Jean (Villeneuve).
 BOULDOIRE Henri (Soissons).
 BOURDON Léon (Paris).
 BOUVRIE Maurice (Soissons).
 ABBÉ BREUIL Henri (Paris).
 BUET (Soissons).
 BUFFENOIR Max (Soissons).
 Docteur BULART (Soissons).
 M^e BULTOT André (Soissons).
 M^e BUREAU Henri (Soissons).
 DE BUSSY (Leuilly-s.-Coucy).
 DE BUTTET Xavier (Royaucourt)
 BOUVIER Jean - Claude (Sois-
 sons).
 BURLET Jean-Claude (Soissons).
 Docteur CHARLON (Hartennes).
 Chanoine CHAUSSON (Soissons).
 CARLIER (Soissons).
 Mme CLERC (Soissons).
 CLERC-RENAUD (Soissons).
 COBEE Henri (Soissons). </p> | <p> COLLARD A. (Soissons).
 CORNU-LANGY André (Bucy-le-
 Long).
 CORTEYS F. (Soissons).
 DEHOLLAIN Pierre (Presles-les-
 Soissons).
 Mgr DELBEZ (Soissons).
 DELORME Pierre (Soissons).
 DERCHE Roland (Paris).
 DERVAUX (baron) (Sémont, S.-
 et-O.).
 DESMAREST Noël (Ambleny).
 DESOUCHES (Mme) (Cuiry-
 Housse).
 DORMEUIL Jules (Croisy, S.-
 et-O.).
 Docteur DOUIN (Soissons).
 DOUTRIAUX F. (Coucy - le -
 Château).
 DOYEN Henri (Soissons).
 DUBOIS-BRANDIN André (Sois-
 sons).
 DUBUQUOY Marc (Soissons).
 DUEZ René (Paris).
 M^e DULONG Roger (Soissons).
 DUMONT Eugène (Soissons).
 DUROY DE BRUIGNAC (Soissons).
 S. G. Mgr DOUILLARD (Soissons).
 DEVENARD Olivier (Soissons).
 DESHAYES (Soissons).
 DESHAYES (Soissons).
 DORMEAU (Soissons).
 DATY (M.), sous-préfet
 (Soissons).
 DEPOUILLY (Soissons).
 DE FAY (Soissons).
 FERTE Nicolas (Serches).
 FERTE Jean (Soissons).
 FIARD (Mme) (Soissons).
 FONTAINE (Mme) (Paris).
 GAILLARD Charles (Soissons).
 GALLÉE Paul (Villeneuve).
 GOLIRO Pierre (Soissons). </p> |
|--|---|

- GOSSET André (Acy).
 GOSSET André (Mme) (Acy).
 GUYART Ernest (Paris).
 GUIMIER Georges (Soissons).
 GUIMIER Roger (Soissons).
 GUILLEMOT Jean (Buzancy).
 DE GIGORD (Colonel) (Soissons).
 HACARD Jean (Soissons).
 HACARD Charles (Serches).
 HAZARD Pierre (M^e) (Oulchy).
 Hennion Gabriel (Soissons).
 HENRY Jacques (Soissons).
 HENRY Jean (Soissons).
 Docteur HECARD F. (Soissons).
 HERMAND (Mme M.) (Vierzy).
 HACARD Paul (Mme) (Soissons).
 HOROBETTI Jacques (Soissons).
 HAUTION Roger (Bazoches).
 JACOTOT Robert (Soissons).
 JUMEAU André (Soissons).
 JOSSELIN (Soissons).
 JANNIAUD Jean (Soissons).
 KRETSZMAR (Soissons).
 LABOUREIX Robert (Soissons).
 LABRUSSE (Viroflay, S.-et-O.).
 LAROCHEFOUCAULT (DE) (Ville-
 neuve).
 LAROCHEFOUCAULT (DE) (Mme)
 (Villeneuve).
 LECRENIER Pierre (Soissons).
 LÉGER (Mlle) Renée (Vic-sur-
 Aisne).
 LELOUTRE Pierre (Soissons).
 Docteur LÉVÊQUE (Vailly).
 M^e LOTTRON André (Soissons).
 LORiot Robert (Soissons).
 LUGUET Henry (Soissons).
 LUGUET Henry (Mme) (Sois-
 sons).
 LEMERCIER Norbert (Paris).
 LE ROUX François (Longueval).
 LAPLACE Adrien (veuve) (Sois-
 sons).
 LONGUET René (Villers - Cotte-
 rets).
 LANOISELLE Wilfrid (Villeneuve).
 MAILLARD Louis (Soissons).
 MAILLARD Alexandre (Soissons).
 MARQUIGNY Jean (Soissons).
 MARTELLE (Mme) (Soissons).
 MATYNIA Jean (Halluin, Nord).
 MAURICE Jean (Violaines).
 MERA Gabriel (Chanoine) (Sois-
 sons).
 Colonel MILLET (Soissons).
 MONNET Georges (Paris).
 MONTESQIUO - FEZENZAC (DE)
 (Paris).
 MOQUET Jean (Vierzy).
 MOQUET Bernard (Longpont).
 MOREAUX (Mme) (Soissons).
 MORIZE Robert (Soissons).
 MORVAL (Braine).
 MUZART Georges (Soissons).
 MUZART André (Soissons).
 MORICHON Gabriel (Soissons).
 NAUDIN (Soissons).
 NICOLAS Emmanuel (Soissons).
 NOEL G. (Soissons).
 NOEL G. (Mme) (Soissons).
 PARADIS Jean (Berlancourt).
 PHILIPPON (Mme) (Juvigny).
 PICHARD Marcel (Soissons).
 POINDRON-MORIN (Mme) (Mai-
 sons-Laffite).
 PAMART Henri (Soissons).
 ROUSSEAU Alexandre (Sois-
 sons).
 ROUYÈRE Aimé (Soissons).
 ROUZÉ (Cœuvres).
 Docteur Louis Roy (Soissons).
 Mme Louis Roy (Soissons).
 SINSOILLIEZ Georges (Soissons).
 SIMONNET Bernard (Soissons).
 Docteur TOURNIER (Rennes).
 TOUPET Eugène (Villers-Cotte-
 rets).
 VAIRON Henri (Soissons).
 VAN DER BAUWEDE René (Sois-
 sons).
 VERGNOL (Soissons).
 Mme Jean VIGNIER (Soissons).
 VOYEUX Henri (Soissons).
 Mme VOIRIN Gina (Paris).
 WAENDENDRIES Paul (Soissons).
 WAENDENDRIES fils (Soissons).

LISTE des MEMBRES

de la Société Historique et Scientifique de Soissons

1954

Bureau.

MM.

Président Henry LUGUET
Vice-présidentt Comte Edgard DE BARRAL
 d° Maximilien BUFFENOIR
Secrétaire général Bernard ANCIEN
Secrétaire Jean HACARD
Bibliothécaire Chanoine Gabriel MÉRA
Archiviste F. CORTHEYS
Trésorier Jean HENRY
Commissaire aux comptes Georges SINSOILLIEZ

Présidences honorifiques

Président d'honneur

DOUILLARD (S. E. Monseigneur H.), évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin, 17, place Mantoue, à Soissons.

Présidents honoraires et anciens Présidents

MM.

LECLERCQ DE LA PRAIRIE (Jules).

PERIN (Charles).

CHORON (Etienne).

Comte DE BARRAL.

PLATEAU (Jules).

Lieutenant-colonel LECER.

FIRINO (Roger).

DESCAMBRES (Edmond).

D'ARCOSSE (André-Fossé).

Membres perpétuels

1888	BERTIER DE SAUVIGNY (Comte A. de) †
1903	GOSSET André
1906	DELABY (O.) †
1908	WAEÛS (A. G. G.) †
1913	DESCAMBRES (Edmond) †
1920	FIRINO-MARTELL (P.) †
1922	LUGUET (Henry)
1926	VIGNIER (Général P. H. J.) †
1927	BEAUCHAMPS Louis
1927	FIRINO (Mme, née de Rivocet) †
1927	HENRY Jean
1929	MIGNOT (E.) †
1929	MOREAUX (Mme Lucien, née Louise Forzy)
1929	LUGUET (Mme, née Hélène Foulque-Bert)
1934	DELABY (Mlle M.)
1935	FERTÉ Jean
1944	VIGNIER Jean †
1945	AUGER (Mme, née Deschamps) †
1945	LECRENIER Pierre
1946	GOSSET, (Mme, née Saint-Marc-Girardin)

Un procès à Soissons pendant la Foire (1764)

Les vieux Soissonnais se rappellent, non sans mélancolie, l'ancienne Foire de la Saint-Martin, dont les baraques s'élevaient, en quadrilatère, sur notre Grand-Place, pour y former un orgueilleux « Versailles ». Ces constructions, dont le retour provoquait, chaque année, l'enthousiasme, la gourmandise, la concupiscence de nos jeunes concitoyens, furent, en l'an 1764, la cause indirecte d'un grand procès, assez curieux, non par lui-même (car sa victime innocente ne fut, au demeurant, qu'un bien modeste baladin), mais par les inextricables contestations juridiques qu'il suscita, entre deux puissances adverses : MM. les Présidents, Trésoriers de France généraux des Finances et grands-voyers de la Généralité de Soissons, appelants et intimés, d'une part ; et MM. les Officiers de police de la même ville, intimés et appelants, d'autre part. Voici les faits, tels qu'ils sont rapportés dans un mémoire que nous avons sous les yeux et qui ne remplit pas moins de 36 pages imprimées. Il est signé par M. de Saint-Fargeau, avocat général (appartenant, sans doute, à la famille du célèbre conventionnel Le Peletier de Saint-Fargeau, laquelle habitait Berzy à cette époque), M^e Breton, avocat, et Cabaret, procureur.

« Le 31 octobre 1764 arrive à Soissons le nommé Cossa, farceur et faiseur de tours. Il se présente au

lieutenant de police qui, le même jour, lui permet, non seulement de représenter son jeu, mais même de construire, à cet effet, une baraque (rue des Cordeliers) entre les maisons du sieur de Saint-Martin et de la dame Quillet, et de l'avancer jusques à 18 pieds sur la rue.

Muni de cette permission, Cossa fit construire sa loge par le nommé Desprez, menuisier, sans prendre, des officiers du bureau des finances, ni alignement ni permission.

« Informé de cette entreprise, le Procureur du Roi la dénonça au bureau, où il exposa que cette baraque était d'une telle grandeur qu'elle saillait sur la voie publique, la gênait, empêchait le libre accès des voitures dans le champ de foire ; que la laisser subsister, ce serait rendre la voie impraticable en temps de foire et occasionner des accidents ; que, d'ailleurs, elle était trop voisine de deux églises (en l'espèce la paroisse Notre-Dame des Vignes et la chapelle des Cordeliers), et qu'il était de la dernière indécence que des farceurs vinssent interrompre, par leurs jeux et leurs propos dissolus, les services presque continuels qu'on y célébrait... »

En résumé, les grands voyers de la Généralité de Soissons, eu égard à cette remontrance, revendiquèrent leurs prérogatives séculaires, foulées aux pieds, selon eux, par les Officiers de police. Forts de leur droit et sous le coup d'une vertueuse indignation, ils prirent l'affaire en mains et la menèrent rondement. Dès le 14 novembre, (jour de l'ouverture de la foire), ils firent signifier, tant au menuisier Desprez qu'au baladin Cossa, un arrêt, pris au cours de leurs délibérations, aux termes duquel ledit Desprez était tenu d'abattre ou faire abattre, dans les vingt-quatre heures, la baraque incriminée, faute de quoi M. le Procureur du Roi serait autorisé à la faire jeter bas, aux frais du délinquant.

Dès qu'il eut reçu signification de cette ordonnance, le menuisier Desprez s'empessa de la dénoncer aux officiers de police, lesquels en rédigèrent une autre, portant que celle qu'ils avaient rendue précédemment serait exécutoire par provision, attendu que cette bara-

que, n'ayant pour objet que le temps de la foire et n'étant faite que pour le public, ressortissait à leur juridiction particulière !

MM. les Trésoriers de France se pourvurent aussitôt en la Cour, où ils obtinrent arrêt sur requête, qui les reçut appelants des deux ordonnances de police.

Durant ces premières escarmouches, Desprez et Cossa, estimant que cette affaire n'intéressait que les officiers de police (dont ils avaient obtenu licence en règle), ne tinrent compte, ni de l'arrêt, ni de la signification qui leur en fut faite. En conséquence, fort d'un procès-verbal dressé sur les lieux par le commiss-voyer, le Procureur du Roi procéda lui-même à la démolition de la baraque, ainsi qu'à l'enlèvement des planches qui la composaient et des effets qu'elle renfermait...

A partir de ce moment, toute la procédure roule exclusivement sur les prérogatives, enchevêtrées et contradictoires, des deux juridictions rivales : d'un côté MM. les Trésoriers de France, grands-voyers de la ville de Soissons ; de l'autre, MM. les Officiers de police. Devant la Cour, les deux parties s'affrontent, s'accusent, se défendent, se plaignent, l'une et l'autre, d'être bafouées dans leur autorité souveraine. C'est une avalanche de textes antédiluviens et d'ordonnances archaïques, à faire rougir Pierre Dandin. Il peut paraître surprenant, aujourd'hui, que les détails de notre voirie municipale, au lieu de ressortir à la police soissonnaise, fussent partagés, alors, entre les services de cette police et ceux des grands Trésoriers de France ! La législation de l'ancien régime, mal dégagée des institutions féodales, présentait bien d'autres anomalies du même ordre ! Qui eut, finalement, gain de cause ? Policiers ou Trésoriers ? Nous n'en avons pas connaissance. La justice de ce temps n'était guère expéditive. Maint procès, d'apparence beaucoup plus simple que celui-ci, durait parfois plus de cent ans ! Ouvert en 1764, il est permis de supposer que le nôtre n'était pas encore jugé en 1789. La Révolution, qui balaya toutes ces juridictions surannées, classa peut-être, définitivement, l'affaire Cossa, et renvoya, dos à dos, les plaideurs...

En ce cas, l'unique victime de ce singulier procès fut notre malheureux baladin qui, n'ayant, d'une manière comme de l'autre, nulle faute à son actif, réclama en vain des dommages-intérêts pour la destruction de sa baraque, la mise sous séquestre de son matériel et la privation de ses bénéfices !... Tant il est vrai que

de tout temps,
les petits ont pâti des sottises des grands !

E. de BARRAL.

La 2^e C^{ie} de gardes du corps à Soissons

Dans son ouvrage sur les garnisons de Soissons — publié par le *Bulletin archéologique* (1) — notre compatriote Michaux passe sous silence un des corps les plus importants qui aient tenu garnison dans notre ville. Il s'agit de la 1^{re} Compagnie française des gardes du corps.

Cette Compagnie, qui portait, en réalité, le n° 2, car le n° 1 appartenait, par droit d'ancienneté, à la Compagnie écossaise, offre une particularité probablement unique dans les fastes de l'Armée française : pendant tout près d'un siècle (de 1695 à 1789), elle eut pour capitaines, de père en fils, les membres d'une même famille : le maréchal de Villeroy et ses descendants.

La 2^e Compagnie de gardes du corps fut cantonnée, en partie du moins, à Soissons, durant une période que nous ne pouvons déterminer exactement, mais antérieure à l'année 1759, car, le 1^{er} janvier 1759, une ordonnance royale décida qu'il n'y aurait plus, pour chaque compagnie, qu'une seule garnison, et affecta la ville de Châlons à la 2^e Compagnie. Les gardes du corps séjournèrent, en tous cas, dans notre ville, entre 1704 et 1709, puisque notre savant collègue, M. Luguët, a retrouvé, dans les archives de l'Hôtel-Dieu, les noms

(1) Deuxième série, n° 18.

de trente-trois sous-officiers, brigadiers ou gardes qui y furent hospitalisés, entre ces deux dates.

A la même époque, les autres brigades de la 2^e Compagnie étaient cantonnées à Roye, Noyon et Verneuil. Une compagnie comptant 372 hommes, il y avait donc environ 93 gardes logés à Soissons. Il peut paraître singulier qu'on ait choisi des garnisons aussi éloignées de Versailles pour des corps de la maison du Roi faisant un service régulier à la Cour. Les autres compagnies étaient logées presque aussi loin : la 1^{re} à Beauvais, Montdidier, Les Andelys ; la 3^e à Coulommiers, Pont-Sainte-Maxence, Senlis, etc... En réalité, chaque détachement n'était de service auprès du roi que par quartier et durant un seul trimestre. Sauf en des cas exceptionnels, les gardes menaient donc, pendant neuf mois de l'année, une vie sédentaire dans leurs garnisons provinciales. Voici le texte de l'ordonnance réglementant leur cantonnement :

« Les gardes seront logés chez les habitants qui, de ce fait, auront droit à une indemnité de la paroisse. Le logement sera fait par l'aide-major et un échevin. Il sera changé tous les ans. Lorsque le maître de la maison aura indiqué son appartement, le garde pourra choisir la chambre qui lui conviendra le mieux. On devra lui fournir, outre le logement, un lit garni de deux matelas, un mobilier décent, sept chandelles par semaine, le feu, huit serviettes, deux nappes, une marmite, la vaisselle et les ustensiles de cuisine... « Les gardes prenaient pension chez leur hôte et, pour que leur dépense fût moins forte, ils se réunissaient, par quatre, au domicile de l'un d'eux, en changeant, chaque semaine, cette installation. « Ils observaient toujours, disent les rapports officiels, la plus stricte discipline à l'égard des habitants, toute infraction grave étant punie par le renvoi du corps ».

En dépit de ces éloges, peut-être mérités, nos paisibles concitoyens se seraient, sans doute, passés bien volontiers de ces turbulents garnisaires ! Ils n'avaient pas conservé un trop bon souvenir des gardes du corps (les habitants de la Grand'Place en particulier). Dix ans auparavant, le 23 juin 1693, pendant un séjour du roi à Soissons, deux gardes du corps s'étaient battus,

derrière l'hostellerie de N.D. de Liesse, à la porte de Paris ; si furieusement que l'un demeura sur place et que l'autre ne survécut que deux heures !... A l'égard des duellistes, le Roi-Soleil se montrait encore plus inexorable que son père Louis XIII se contentait de punir les survivants ; Louis XIV sévissait même contre les morts ! Sur son ordre, les deux cadavres furent jetés en prison, où ils demeurèrent, à plat sur terre, pendant neuf jours, durant lesquels un chirurgien les rafraîchissait avec de l'eau-de-vie et autres drogues. Après quoi ils furent dégradés de noblesse, traînés sur la claie à la Grand'Place, pour y être pendus par les pieds. « Puis (ajoute l'auteur) les corps puants jetés dans la plaine, sur les sables de Maupas ». (1)

En tous cas il est fâcheux (et surprenant) que l'on ne retrouve (à notre connaissance, du moins), dans les mémoires, rapports et correspondances du temps, aucun souvenir sur le séjour prolongé des gardes du corps dans notre ville ! C'étaient pourtant des hôtes de marque.

Le règlement de 1750 porte que : « Personne ne pourra être présenté pour être garde du corps qu'il ne soit né sujet de S.M. ; de la religion catholique, apostolique et romaine ; de la taille de cinq pieds cinq pouces au moins et de maintien convenable ; qu'il ne soit gentilhomme ou de famille vivant noblement et dont les mœurs et la conduite ne soient attestées par les certificats authentiques de l'Intendant et de quatre gentilshommes de sa province. Aucun garde ne pourra être admis qu'après avoir été présenté au roi... Après qu'il aura été agréé, son capitaine lui fera prêter serment dans la salle, en présence des brigadiers et des gardes sous les armes ». Leur uniforme était ainsi ordonné ; habit bleu turquin (2) galonné en argent, parements, collet, doublure et veste rouges, manches en bottes, culotte et bas rouges ; (à cheval, culotte de peau de daim et bottes à l'écuyère) ; chapeau bordé en argent. La marque distinction de la 2^e Compagnie était la banderole vert de Saxe et argent.

(1) Manuserit de Du Tour.

(2) Bleu très foncé.

N'en doutons pas, la petite vie provinciale ne laissa pas que d'être fort agitée et bouleversée par la présence continuelle d'une centaine de jeunes officiers (les gardes ayant rang de lieutenant de cavalerie), les plus élégants de l'armée, bien apparentés, familiers de la Cour, vivant fastueusement, jouant gros jeu et buvant sec — souvent fort mauvais sujets, (si l'on en croit l'abbé Prévost...).

Or, une ordonnance de 1702 venait, tout justement, de fixer la solde des gardes du corps, à raison de 6 livres par jour à chaque lieutenant, 5 livres à chaque enseigne, 3 livres à chaque exempt ou aide-major, 40 sols à chaque brigadier, 35 sols à chaque sous-brigadier, 33 sols à chaque garde, trompette ou timbalier... La modicité de ces payes était compensée, il est vrai, par de nombreuses indemnités portant des noms divers, comme nourriture à la Cour (qui se donnait en argent ou en nature), places de fourrage supplémentaires, émoluments, récompenses, suppléments d'appointements, etc... Toutefois, même en ces temps heureux, il ne devait pas être facile de vivre en petits-maîtres avec 33 sols par jour ! Aussi nous sommes en droit d'imaginer que le séjour des gardes du corps à Soissons n'allait pas sans quelque anicroche. Plus d'une fois, sans doute, MM. les gardes durent laisser derrière eux, en regagnant Versailles, non seulement de beaux yeux en pleurs et des maris mécontents, mais aussi quelques factures en souffrance... Là-dessus, pas un mot ! Leurs contemporains ont gardé, à leur endroit, une discrétion vraiment exemplaire...

A moins que, par exception, MM. les gardes de la 2^e Compagnie eussent été réellement des modèles de vertu et de bonne conduite, comme semble le prouver telle chronique du *Mercure galant*. (Copie de ce passage figure dans la collection Périn, n^o 4389) :

« La Compagnie des gardes du corps, dit le *Mercure*, commandée par M. le duc de Villeroy, s'estant assemblée à Soissons, le 29 avril 1710, pour aller en Flandre, le 1^{er} de may, M. de la Boulaye, qui estait alors le seul chef de brigade, accepta l'offre que les Pères Feuillants de cette ville vinrent lui faire de dire, le 1^{er} jour de may, jour du despart et feste de Saint-Jac-

ques et Saint-Philippe, la messe à cinq heures du matin, pour la santé du Roy et pour la prospérité de ses armes. Monsieur de la Boulaye s'y rendit avec la Compagnie, qui reçut, à la fin de la messe, la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. MM. de la Boulaye, de Grillet, du Clos, de la Faye, Beauchamp, Croisillac, officiers supérieurs, avec tous les brigadiers, sous-brigadiers, porte-étendard et plusieurs anciens gardes reçurent aussi, sous forme de scapulaires, un Saint-Suaire, sur lequel le père Jacques de Saint-Dominique avait, tous les jours, en disant la messe, fait exposer la Sainte-Hostie. Le petit suaire est cacheté dans du papier et enveloppé dans une petite bourse, avec l'inscription des étendards du grand Constantin, quand il triompha des ennemis de Dieu et de l'Eglise : « In hos signo vinces ! ».

Licenciés, le 25 juin 1791, par décret de l'Assemblée Nationale, les gardes du corps sont rétablis, en 1814, avec toutes leurs prérogatives et à l'effectif de six compagnies ; mais il n'y a plus de gardes du corps à Soissons. Leurs six garnisons respectives sont Versailles, Saint-Germain, Beauvais, Senlis, Meaux et Melun.

E. de BARRAL.

Un napoléonide soissonnais ?

Edgar Dacquain

Vers le milieu du siècle dernier, une famille Jacquin, paraissant arriver de Paris, vint se fixer à Pommiers-sur-Aisne, aux portes de Soissons.

Cette famille se composait de son chef, François-Léger Jacquin, né à Poissons, dans la Haute-Marne, le 22 février 1805 ; de Louise-Elisa Marmet, femme de celui-ci, née à Douai, le 28 novembre 1809, et d'un jeune garçon, d'une douzaine d'années, que l'on supposa, tout d'abord, être le fils des nouveaux arrivants.

Mais rien ne demeure longtemps secret, dans un petit village de quelques centaines d'habitants. Le bruit se répandit bientôt que l'enfant, né, en réalité, plusieurs mois avant le mariage de sa mère, pouvait s'enorgueillir de la plus illustre origine.

Echafaudant, peu à peu, toute une légende, sur des commérages, des allusions, (peut-être aussi quelques demi-confidences), les bons habitants de Pommiers prirent l'habitude de considérer ce jeune garçon comme le fils naturel de S. M. Napoléon III, nouvel Empereur des Français !

Qu'y a-t-il de vrai dans cette prétention ? Nous nous sommes efforcé de le découvrir et de résoudre un problème qui nous semble offrir quelque intérêt, tant pour la petite histoire que pour notre chronique régionale.

Notre regretté collègue, M. Denicourt, ancien instituteur à Pommiers, nous donna de premières indications sur le personnage, qu'il avait connu intimement. Selon lui, la naissance princière d'Edgar Jacquin ne pouvait être mise en doute. Outre la tradition, fidèlement conservée, d'une famille, au demeurant fort honorable et digne de foi, certains faits qu'il nous cita, confirmaient péremptoirement, selon lui, cette glorieuse ascendance.

Parmi ces faits, une similitude de traits frappante, indéniable ! « Edgar Jacquin ressemblait à Napoléon III autant qu'un fils peut ressembler à son père ! ». Il avait, de l'Empereur, non seulement les traits du visage, le regard, toujours à demi-voilé, mais aussi les gestes, les attitudes, la démarche, et jusqu'à ce dandinement très caractéristique, dont se souvenaient tous les familiers des Tuileries...

Par M. Denicourt, nous fûmes mis en rapport avec les membres actuels de la famille Jacquin : la belle-fille et le petit-fils de notre Napoléonide. Tous deux se mirent à notre disposition pour nous communiquer les renseignements qu'ils possédaient. Il serait excessif de prétendre que ces renseignements nous aient apporté, sur l'origine d'Edgar Jacquin, des preuves irréfragables.

Voici, entre autres exemples, une des lettres que nous écrivit Mme Jacquin, avec une bonne grâce dont nous lui sommes reconnaissant :

« Je vais essayer de vous documenter, en soulevant un voile qui a toujours été mystérieux dans la famille, l'intéressée parlant rarement de ses souvenirs...

« Elisa Marmet, mère de mon beau-père Edgar Jacquin, aurait eu son fils du Prince Louis-Napoléon. Ceci est indéniable, la ressemblance entre le père et le fils étant frappante, ainsi que la taille et la tournure, etc... ; de plus, un cachet spécial avait été remis à la mère de l'enfant, afin que ce dernier, devenu homme, eût la facilité d'obtenir certaines faveurs... (1)

« Elisa Marmet eut son fils en 1838 et se trouvait, à cette époque, chez le marquis François de Beauhar-

(1) Ce cachet a disparu, en 1914.

nais, (frère d'Alexandre), comme dame de confiance... Par la suite, elle fit la connaissance d'un homme de bonne famille, originaire de la Haute-Marne, M. Jacquin, s'en fit épouser, et il reconnut l'enfant... Edgar Jacquin épousa, en 1866, Léontine Charlier, de Paris, dont l'oncle, Julien Deschamps, artiste renommé du Théâtre impérial russe, habitait cette jolie maison qui fait suite au pont de Pasly et achetée, plus tard, par M. Duchâtel de Montrouge... Pour le prénom d'« Edgar », je suppose qu'il devait être à la mode, à cette époque ?... Nous ne possédons plus aucun document ; pas même d'objets précieux susceptibles de vous orienter dans vos recherches. Mon beau-père étant décédé en juin 1914, sa veuve, ayant un peu perdu de sa lucidité, fut forcée de quitter sa propriété sans pouvoir emporter aucun de ses merveilleux souvenirs, qui furent volés... »

A l'aide de ces renseignements et de ceux que nous avons trouvés, sur Louis-Napoléon, dans les mémoires du temps, et, sur les Beauharnais, dans nos archives familiales, nous avons pu reconstituer le roman d'Elisa Marmet, tel qu'il semble avoir pris corps dans son entourage.

Après sa malheureuse échauffourée de Strasbourg (1), le Prince Louis-Napoléon s'était vu exiler en Amérique. Neuf mois plus tard (2), apprenant que sa mère était gravement malade, le prince revint à Arenenberg, auprès d'elle, pour assister à ses derniers moments. (On prétendit, bien à tort, qu'il avait pris l'engagement de ne pas remettre les pieds en Europe. Au vrai, Louis-Philippe avait grâcié le prince sans condition).

La reine Hortense meurt, le 5 octobre 1837. La cérémonie des funérailles a lieu le 11, à Constance. Puis le prince rentre à Arenenberg, où il continue de recevoir, sous son toit, nombre d'amis et de parents. Parmi ces derniers, le plus proche de tous : son oncle, le marquis de Beauharnais, que Mlle Marmet, sa dame de compagnie, ne manque jamais de suivre, dans tous ses déplacements.

(1) 30 octobre 1836.

(2) 2 août 1837.

Mais cette assemblée de parents et de fidèles ne cesse, bien entendu, de récriminer et de faire des vœux contre le gouvernement du **Roi-citoyen**. Elle prend bientôt figure de conjuration, (c'est, du moins, la police française qui l'assure). On saisit ce prétexte pour demander impérativement à la Suisse l'expulsion du prétendant. Le départ spontané du prince met fin à ce grave incident diplomatique, dont le premier résultat est de donner à l'héritier de Napoléon une importance considérable, tout en plaçant la monarchie de juillet dans une posture ridicule.

Louis-Napoléon partit d'Arenenberg, le 14 octobre 1838, pour se fixer en Angleterre (le seul pays qui n'eût pas appuyé la demande d'expulsion formulée par notre ambassadeur). Quelques jours après le départ du prince, Elisa Marmet quitta le service de M. de Beauharnais et vint s'installer à Paris, au numéro 21 de la Grande-Rue Verte, dans le quartier du Palais-Royal. Le 30 novembre suivant, elle accouchait d'un garçon.

Les registres d'état civil des municipalités parisiennes ayant disparu, en 1871, dans l'incendie de l'Hôtel de Ville, nous ne savons pas en quels termes on déclara l'enfant. Il fut, dans la suite, reconnu légalement par son père adoptif, mais, sur le testament du marquis de Beauharnais, rédigé en 1843, il est encore nommé **Edgar Marmet**.

Jusque-là, tout nous paraît vraisemblable ; rien ne nous est plus facile que d'accepter le point de vue de la famille Jacquin et d'imaginer l'aventure.

Confiné, durant de longs mois, dans le triste château d'Arenenberg, le Prince Louis-Napoléon (qui vient seulement d'entrer dans sa trentième année), ne tarde pas de s'ennuyer à périr. Dévoré d'ambition, il se voit condamné à une vie étroite, inactive, médiocre. Impossible, pour lui, de s'échapper, sans qu'une escouade de policiers ne galope à ses trousses. Pour se distraire, le Prince veut-il aller souper à Constance, en joyeuse compagnie ? Si nous en croyons la Marquise de Grenay, une vieille amie de la Reine, ses anges gardiens, (soldés à Paris), ne manquent pas d'en avertir notre ambassadeur, le Duc de Montebello, qui le mande incontinent à son ministre !... Autour du prince, de

vieux parents, des partisans fidèles, mais peu divertissants : l'absurde Persigny, le sévère docteur Conneau, Montholon, un galantin grincheux !... Que Louis-Napoléon, en de telles conjonctures, ait mené quelque intrigue avec la jeune « dame de confiance » de son oncle, que cette intrigue ait été poussée fort loin et qu'elle ait eu ses suites naturelles, on ne peut rien voir là que de très plausible : ce Prince ne marquait-il pas, toute sa vie, un penchant immodéré pour les jolies femmes ?...

A partir de cet instant, il faut bien le reconnaître, nous nous trouvons en face de maintes anomalies et de quelques contradictions, dont voici la première (la plus grave, selon nous). A aucun moment, ni pendant les jours d'épreuve, ni au cours des années de gloire, le Prince ne semble s'être inquiété d'assurer, par lui-même, l'existence de la mère et de l'enfant.

Sans doute, en quittant Arenenberg, fugitif et fort désargenté, il a pu laisser à son oncle le soin de régler, pour lui, ces questions matérielles, et, de fait, M. de Beauharnais s'en acquitta largement, mais, par la suite, devenu Empereur, il ne paraît pas s'être soucié, si peu que ce soit, du jeune Edgar Jacquin...

Une telle indifférence cadre mal avec ses habitudes. La bonté de Napoléon III est restée proverbiale (les Papiers des Tuileries en font foi). Il était généreux, non seulement avec ses amis et sa famille, mais encore avec ses pires ennemis, qui ne se privaient pas de recourir à ses largesses ! Les deux fils qu'il eut, plus tard, durant sa captivité au fort de Ham, de celle qu'on surnomma « la belle sabotière », furent pourvus, par ses soins, d'honorables fortunes, de sinécures rémunératrices... et même de titres d'opérette, car il institua l'aîné « Comte d'Ox », et le cadet, « Comte de Labenne » ! Pour Edgar Jacquin, rien de pareil. Napoléon III semblé avoir oublié jusqu'à son existence et, de son côté, Edgar Jacquin paraît bien ne s'être jamais avisé que son père était un monarque tout puissant et d'une générosité sans égale !

A cette grave objection, Mme Jacquin nous a fait, il est vrai, la réponse suivante : « Le marquis de Beauharnais ayant été généreux pour mon beau-père,

ce dernier n'a pas cru devoir s'adresser à l'Empereur pour assurer son existence... ».

Sans doute. Une telle explication (tout à l'honneur d'Edgar Jacquin) ne nous paraît pas, malgré tout, satisfaisante, ni concluante. Il n'est pas nécessaire d'être un malhonnête homme, ni même un intrigant, pour solliciter, de son père, un subside honorable, surtout lorsque ce père est le premier potentat de l'Europe... et qu'on est, soi-même, père de famille ! Edgar Jacquin ne sollicita jamais rien. Il se contenta d'une existence des plus médiocres, n'exerça que des emplois modestes, (malgré de bonnes études au lycée Bonaparte). En 1862, il était clerc de notaire, à Soissons.

Evidemment, ni le Comte d'Ox, ni le Comte de Labenne, n'eussent jamais tenu quitte leur auguste père à si bon marché !

Le marquis de Beauharnais s'était montré **généreux** envers Edgar Jacquin. Rien de plus exact. Nous possédons, par le menu, la liste de ses libéralités... Mais les dons généreux de M. de Beauharnais, loin de mettre un terme à notre perplexité, ne font que lui ouvrir un nouveau champ ! Car ces dons généreux présentent tous un caractère strictement **personnel** et, de toute évidence, ne furent jamais fournis par la cassette impériale !

M. de Beauharnais laissa, par testament (à prendre, par conséquent, sur sa propre fortune) :

« A sa « **femme de charge** » Elisa Marmet, en récompense des longs services et du dévouement de cette femme, à la fois pour lui-même et pour ses deux filles : 1° 1500 francs de rente annuelle et viagère, avec réversibilité sur la tête d'Edgar Marmet, fils d'Elisa, qui la jouira après sa mère ; 2° 20.000 francs, qui seront payés à cet enfant, à sa majorité ; 3° le lit de fer du marquis, avec quatre matelas, trois couvertures, trois paires de draps en toile, deux douzaines de serviettes, la pendule de son cabinet de travail, en bronze doré, représentant « **le sommeil de l'Amour** » ; une paire de flambeaux, les rideaux de son lit et de sa chambre à coucher, une table d'acajou à pieds cannelés... »

Enfin un codicille porte qu'il lègue à Elisa-Louise Marmet 600 francs et, à son fils 200 francs, pour subvenir aux dépenses de leur deuil... Il leur lègue, en outre, afin d'en éviter la vente, tout son linge de corps et toute sa garde-robe...

Dans cette garde-robe figuraient, notamment, les habits de Cour et les habits d'ambassadeur du marquis de Beauharnais (ces derniers sont, aujourd'hui, exposés, dans une salle du Musée de Malmaison, consacrée à la vie de l'Impératrice Joséphine).

La rente viagère de 1500 francs était garantie par une hypothèque sur l'hôtel de M. de Beauharnais, rue de La Boétie, acheté, depuis, par la Maison Saint, laquelle continua de servir les arrérages à Edgar Jacquin, jusqu'à sa mort. La comtesse de Querelles, fille cadette de M. de Beauharnais (l'aînée étant devenue folle) fut chargée d'assurer la délivrance des legs. Le baron d'Ideville (gendre de son autre fille) est indiqué comme exécuteur testamentaire. Edgar Jacquin semble avoir hérité, en outre, d'une importante collection de bijoux, de miniatures, de dentelles rares, de porcelaines et de maints bibelots précieux provenant, tous, de la même origine, et qui disparurent, en 1914...

Au vrai, ce testament Beauharnais (qui nous fut obligeamment communiqué par M. Jean Bourguignon, conservateur du Palais national de Malmaison) nous place devant un dilemme déconcertant : Ou bien M. de Beauharnais n'a voulu que récompenser, sans plus, les services d'Elisa Marmet... et, dans ce cas, l'importance et la qualité du legs nous paraissent exorbitantes, quelle que fût la générosité du donateur ! Ou bien ce legs ne représente qu'un cadeau, fait par Napoléon III à son impérial rejeton... et il nous semble dérisoire !

A cette seconde objection, Mme Jacquin répond, le plus simplement du monde : « Peut-être le marquis de Beauharnais se croyait-il le père de l'enfant ?... ». Mme Jacquin fonde, sans doute, cette supposition sur la clause testamentaire qui oblige moralement Elisa Marmet et son fils de porter le deuil du marquis. Mais cette dernière hypothèse, (qui aurait, en outre, le tort

d'entacher, fort gratuitement, la mémoire d'Elisa Marmet), ne résiste guère à l'examen ; cela pour une raison majeure : En novembre 1838, date de naissance d'Edgar Jacquin, M. de Beauharnais comptait 82 ans révolus, étant né, à La Rochelle, le 12 août 1756 ! Si verte que fût sa vieillesse, il nous est bien difficile d'admettre que le galant octogénaire poussât ses présomptions aussi loin !...

Un singulier personnage, au demeurant, ce marquis de Beauharnais, et digne d'être campé par un crayon plus habile que le nôtre ! Lieutenant-général, député de la Noblesse aux Etats-Généraux, il y siégea sur les mêmes bancs que son frère cadet ; mais, à l'inverse de celui-ci, il combattit violemment l'idéologie révolutionnaire, qui dominait déjà dans l'Assemblée. M. de Beauharnais fut de la première émigration et servit à l'armée de Condé, où il exerça, quelque temps, les fonctions de major-général. Sous le Consulat, son ex-belle-sœur Joséphine, devenue la citoyenne Bonaparte, le fit rentrer en France. Napoléon le nomma ambassadeur en Espagne, mais il ne possédait, à aucun degré, les qualités de souplesse et de docilité nécessaires à un diplomate. Disgrâcié, peu après, « pour avoir refusé de seconder les vues de l'Empereur en ce pays », il n'exerça plus aucune fonction officielle. M. de Beauharnais s'était marié deux fois : la première, avec sa cousine germaine, Françoise, fille de Claude de Beauharnais, chef d'escadre. Comme les autres membres de sa famille, il était dépourvu de toute aptitude pour l'existence conjugale ! Les deux cousins ne tardèrent pas à se séparer. Pour oublier l'infidèle, la première marquise de Beauharnais convola, en pleine Terreur, ...avec un nègre de la Guadeloupe, au grand scandale de sa famille qui, jadis, avait régné sur l'île en souveraine ! (Peut-être n'agit-elle ainsi que pour sauver sa tête, car les hommes de couleur jouissaient, auprès des Jacobins, d'un crédit sans limite !...). Le marquis se remaria, lui aussi, en émigration, avec une jeune Allemande, qu'il ne traita, sans doute, pas mieux que sa première femme. (Cette jeune Allemande, étant chanoinesse, avait, au reste, commis un double sacrilège, en épousant un divor-

cé !). De ces unions singulières, M. de Beauharnais laissa deux filles, dont l'une fut la célèbre comtesse Lavalette...

En somme, le testament Beauharnais ne fait que rendre plus mystérieuse encore la mystérieuse affaire Jacquin. Tout en nous gardant de surestimer l'importance du problème, nous nous bornons à espérer qu'un chercheur, plus heureux que nous, parviendra, quelque jour, à le résoudre !

E. de BARRAL.

La belle Madame Carette chatelaine de Nogent-sous-Coucy

Au château de Pierrefonds, tel que l'a « reconstitué » Viollet-le-Duc, on voit, sur le manteau d'une cheminée, les figures des neuf **Preuses**.

De médiocre valeur artistique, ces neuf statues ne nous intéresseraient guère, si elles n'avaient eu pour modèles l'Impératrice Eugénie et ses plus jolies dames du Palais.

Huit de ces **Preuses** ont la tête ceinte d'un diadème, comme il se doit à d'aussi nobles dames. Si l'on demandait au gardien du château quelle était la neuvième, et pourquoi elle n'était pas couronnée, il répondait, avec assurance : « La petite du coin, c'est **Ménélippe**, et tout le monde la reconnaît : elle représente Mlle Bouvet, lectrice de l'Impératrice. Celle-là n'a pas de couronne comme les autres, parce qu'elle n'était pas mariée !... ».

Sans doute, comme nous le verrons, **Ménélippe** eût-elle été plus sage, en ne ceignant jamais le diadème... Elle épousa, par la suite, un certain M. Carette, grand agriculteur à Nogent-sous-Coucy, dont elle devint la châtelaine. C'est à ce titre qu'elle nous occupe aujourd'hui.

Madame Carette, qui fut, peut-être, après sa souveraine, la plus jolie femme d'une Cour universellement renommée pour ses beautés féminines, était issue d'une vieille famille bretonne, fille d'un colonel d'infanterie

de marine, petite-fille de l'amiral Bouvet, lequel donna son nom à l'un de nos plus célèbres cuirassés, coulé tragiquement, en 1915, dans le Déroit des Dardanelles.

Le 8 août 1853, l'Empereur et l'Impératrice, dont le mariage avait été célébré, six mois plus tôt, à Notre-Dame, entreprirent un voyage triomphal en Bretagne. La ville de Brest organisa, en leur honneur, une réception magnifique. Parmi les jeunes filles désignées pour offrir des fleurs à la nouvelle Impératrice, Mlle Bouvet était assurément la plus belle. Ces deux jolies femmes devaient, au reste, se ressembler quelque peu, car Mlle Bouvet posera, plus tard, en diverses circonstances, à la place de sa souveraine, pour un buste officiel, dans l'atelier de Carpeaux. Ce fut une sorte de coup de foudre réciproque. Voici comment Madame Carette évoque, dans ses *Souvenirs*, cette première rencontre :

« L'impression que je ressentis, à la vue de l'Impératrice, fut si vive alors qu'en y songeant, après bien des années écoulées, cette scène se retrace à mon souvenir, aussi nettement que si je venais d'y assister... Un de mes parents, M. Périer d'Hauterive, lieutenant de vaisseau, m'entraîna, pour valser, dans le cercle formé devant Leurs Majestés... L'Impératrice me vit et, m'ayant regardée pendant un moment, elle me désigna à l'Empereur, qui demanda mon nom. J'avais fort bien saisi l'attention dont j'étais l'objet et, tout heureuse, en regagnant ma place, je disais à ma mère : « L'Impératrice m'a regardée ! ». Avant de quitter le bal, Leurs Majestés firent le tour de la salle, saluant tout le monde sur leur passage. Arrivant auprès de la place que j'occupais, l'Impératrice s'arrêta et voulut bien m'adresser la parole. Tremblante d'émotion et de plaisir, je pouvais à peine répondre par des oui et non, Madame... J'étais loin de me douter que ces quelques mots, tels que les souverains savent en trouver pour tous, venaient de fixer ma destinée ! » (1).

Quelques années plus tard, en effet, Mlle Bouvet ayant perdu son père et se trouvant dans une situation pécuniaire difficile, l'Impératrice lui fit offrir un em-

(1) *Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries*. (Alb. Michel).

ploi auprès d'elle, ajoutant qu'elle se chargerait de son avenir. Appelée aux Tuileries, Madame Bouvet hésita fort longtemps à accepter cette offre. La pauvre femme craignait, sans doute, que, dans un milieu si nouveau et si brillant, sa fille ne rencontrât bien des difficultés, des tentations, des embûches de toutes sortes. Ses appréhensions n'étaient pas vaines. Un des hommes qui ont le mieux connu la Cour du Second Empire, le comte de Maigny, écrit, à ce sujet : « Une telle distinction, comme toutes les autres, plus encore peut-être que les autres, parcequ'elle était plus visible et plus directe, donnait lieu à des convoitises, à des jalousies et à des rancunes à n'en plus finir... » (1). Cependant l'Impératrice trouva les mots qu'il fallait pour rassurer sa visiteuse, et le sort de Mlle Bouvet se trouva fixé définitivement. Mais quelle place lui offrir ?

Les demoiselles d'honneur étaient inconnues, auprès de la souveraine de France, depuis qu'Anne d'Autriche les avait licenciées, en raison des ravages que son jeune fils exerçait dans leurs rangs, et il y avait déjà, auprès de l'Impératrice, une vieille comtesse Wagner de Pons, fort ridicule personne, qui remplissait officiellement les fonctions de lectrice (fonctions, d'ailleurs, purement honorifiques, car l'Impératrice Eugénie, qui lisait beaucoup, de ses propres yeux, ne supportait pas qu'on lui fît la lecture). On institua, pour Mlle Bouvet, une charge (non moins platonique) de seconde lectrice, qu'elle changea, après son mariage, contre celle de dame du Palais. C'est ainsi que Mlle Bouvet devint l'un des plus aimables ornements de la Cour impériale. Elle le resta jusqu'au 4 septembre 1870.

Logée au château des Tuileries où (selon les divers déplacements de la Cour) dans chacune des résidences impériales : Saint-Cloud, Fontainebleau, Compiègne ou Biarritz, mais toujours dans un appartement contigu à ceux de l'Impératrice, elle vivra désormais dans l'ombre de sa souveraine, qui ne pourra bientôt plus

(1) *Souvenirs du Second Empire. La fin d'une Société* (Ern. Kolb).

se passer d'elle, la traitant en amie intime et la défrayant, sans compter, de toutes dépenses.

Sur la beauté de Mlle Bouvet, nous n'avons guère que le témoignage unanime de ses contemporains. L'iconographie du Second Empire est, presque toujours, décevante ! Un portrait d'elle nous la montre (déjà hors de la première jeunesse), de formes sculpturales, plutôt Junon que Vénus, étroitement agrafée dans une de ces étranges robes à volants imaginées par Worth. Tous les traits du visage sont d'une rare perfection, mais le regard est peu amène... Il ne devait pas faire bon manquer de respect à Mademoiselle Bouvet, ni même pousser trop loin la galanterie, avec une beauté aussi sévère !...

Dans son important ouvrage sur *La Maison de l'Empereur*, le duc de Conegliano s'exprime ainsi sur la jolie Mlle Bouvet : « Elle sut, par son intelligence et son tact parfait, acquérir de nombreuses et très sérieuses sympathies. Plusieurs personnes cherchèrent à la marier... Hélas ! c'était chose difficile : on l'admirait, on l'estimait beaucoup, mais sa grande beauté, le luxe dans lequel elle vivait effrayaient les maris de fortune ordinaire. En 1864, elle épousa M. Carette, grand agriculteur et membre du Conseil général de l'Aisne (1). L'Impératrice, qui s'était beaucoup attachée à Mlle Bouvet, la nomma, le jour de son mariage, dame du Palais ».

Elle remplaçait, dans cette charge, la fragile comtesse de Lezay-Marnesia, dont nous admirons, sur un célèbre tableau de Winterhalter, la gracieuse et délicate beauté.

Par faveur toute spéciale, le mariage fut célébré dans la chapelle privée des Tuileries, et la jeune Mme Carette prit son nouveau service aussitôt.

A première vue, ces hautes fonctions ne semblaient guère absorbantes... Les dames du Palais prenaient le service, par deux à la fois. Elles n'habitaient pas les Tuileries. Chaque jour, à tour de rôle, une vaste

(1) Duc de Conegliano. *Le Second Empire. La Maison de l'Empereur*. (Calmann-Lévy). Mlle Bouvet était née à Saint-Servan, en 1834. Elle avait donc 30 ans lorsqu'elle épousa M. Carette.

berline, timbrée des armes impériales, venait les cueillir à domicile et les conduisait, d'une allure tranquille, à leurs douces obligations. Le nombre des dames du Palais ayant été porté à douze, leur tour de service ne revenait pas souvent, et ces dames auraient eu tout le loisir de se consacrer à leurs occupations conjugales, si de multiples circonstances, telles que les bals, les cérémonies et réceptions de gala (où leur devoir les forçait de figurer, pour en rehausser l'éclat) ne les avaient rappelées, à tout moment, dans les résidences officielles. Aussi est-il permis de présumer qu'entre l'année 1864, date de son mariage, et l'année 1870 qui vit l'écroulement de l'Empire, la jeune Mme Carette ne fit, chez son mari, que des séjours intermittents.

Une autre circonstance, fort aggravante, empêchait M. et Mme Carette de se réunir aussi souvent que peuvent le souhaiter deux jeunes époux. Contrairement à l'usage établi, M. Carette ne fut pas nommé chambellan honoraire, comme les autres maris des dames du Palais (1). Ce titre leur donnait entrée à la Cour ce qui paraissait plus convenable. Nous ignorons pour quel motif M. Carette se vit refuser une faveur aussi libéralement distribuée, car, s'il ne fut jamais admis officiellement aux Tuileries, il figura quelques fois dans l'entourage intime des souverains : nous relevons son nom parmi ceux d'une quarantaine d'invités, pour le dernier séjour que fit, à Compiègne, la famille impériale, pendant l'automne de 1869.

M. Carette possédait, près de Nogent, en face de la colline couronnée par les tours du château de Coucy, une vaste exploitation agricole et une sucrerie en plein rendement, qui lui assuraient des revenus considérables. Ses multiples occupations l'y retenaient pendant la plus grande partie de l'année. Il avait fixé sa résidence dans l'ancienne abbaye Notre-Dame.

Fondé en l'an 1030, par Albéric de Coucy, ce vénérable monastère avait compté, parmi ses premiers abbés, Dom Guibert de Nogent, lequel y rédigea ses fameux *Gesta Dei per Francos*, gloire de l'École béné-

(1) *Ibid.*

dictine. A une époque plus rapprochée, Dom Mabillon, que Bossuet présenta à Louis XIV comme le personnage le plus savant et le plus modeste du royaume de France, habita Nogent, y prit le goût des Antiquités, et y commença ces recherches qui devaient faire de son nom le symbole immortel de la science solide et de la grande érudition. (1)

L'abbaye Notre-Dame avait été, durant plusieurs siècles, une des plus riches et des plus illustres de toutes celles qui ennoblissaient alors notre région. Pendant la Révolution, elle avait subi le même sort que ses voisines, parmi lesquelles, seul, (le merveilleux ensemble architectural de Prémontré est demeuré miraculeusement intact !

Des bâtiments conventuels, il ne subsistait plus qu'un cloître en ruines, une ancienne sacristie transformée en chapelle et l'Hôtellerie, ou corps de logis des hôtes, regreffée, au XVIII^e siècle, sur les anciennes constructions... A part cette hôtellerie, qui fermait le cloître, au midi, tout avait disparu : l'église, la maison de l'abbé, ses jardins, ses écuries, l'infirmerie des religieux, les clos de vigne, le verger... Il n'existe, à notre connaissance, aucune représentation de l'abbaye Notre-Dame, telle qu'elle existait alors. En revanche, une aquarelle de la précieuse collection Léopold Baraquin montre l'entrée du château de la Feuillée, qu'habita la famille Carette, avant de s'installer à Nogent. Bien qu'elle ne soit pas, à la vérité, parmi les meilleures de la collection, elle suffit à augmenter nos regrets, devant tant de vestiges d'un passé disparu (regrets que nous rend, chaque jour, plus amers l'effroyable laideur des « monuments » que l'on édifie à leur place !...). Quant à l'hôtellerie du couvent, elle était devenue, par les soins de M. Carette, un élégant château. Voici en quels termes notre éminent collègue, l'abbé Pécheur, décrivait cette habitation, dont le faste et le confort ne laissaient pas que d'offusquer un peu ses habitudes, bien connues, d'austérité : « Il suffit, dit-il, de traverser ses divers appartements pour voir avec quelle magnificence les derniers religieux rece-

(1) Abbé Pécheur.

vaient les visiteurs... Toutefois, on ne peut s'empêcher de remarquer avec regret comment la sévérité antique y avait été remplacée par les gracieux motifs du XVIII^e siècle et comment l'ornementation austère du monastère bénédictin se fait oublier aujourd'hui sous une foule d'objets d'art qui attestent, chez le propriétaire, le goût du beau moderne, en même temps que les nécessités luxueuses de notre siècle... (1)

Pour les raisons que nous avons données, il ne paraît pas que Madame Carette ait fait, au château de Nogent, des séjours fréquents ni prolongés, avant la chute de l'Empire. Elle s'y trouvait, toutefois, en 1870, au moment de la déclaration de guerre. Profondément attachée à ses maîtres, elle s'efforça alors de servir leur cause et de servir, en même temps, son pays, selon les moyens dont elle disposait.

Notre département semblait destiné à subir les premiers chocs de l'ennemi. En 1814, le plateau de Laon n'avait-il pas été le centre des opérations militaires des armées alliées ? M. Ferrand, préfet de l'Aisne, mandait à son ministre les dispositions belliqueuses de la population et vantait, avec assurance, les canons de la citadelle braqués sur la plaine... Madame Carette, qui avait de fréquentes occasions d'aller à Laon, se hâta de détromper l'Impératrice régente sur les moyens de résistance de cette forteresse, lesquels ne consistaient qu'en de vieux canons rouillés dans l'herbe auprès de leurs affûts effondrés ! Elle fit de même, à propos de l'antique citadelle de Coucy, dont les ruines majestueuses dominaient le pays, attestant une puissance aujourd'hui dérisoire. En fait de défense, celle-ci avait été pourvue d'une barrière, sorte de claie, qu'un enfant pouvait faire mouvoir, et avec quoi les stratèges locaux se faisaient fort d'arrêter l'armée prussienne. Mais voici mieux : certain jour, M. Carette reçut la visite d'un ouvrier de passage, qui se disait mécanicien et qui s'était arrêté à Coucy, pour y réparer les cloches de l'église. Cet homme déclara, en grand mystère, qu'il avait un moyen infaillible de mettre nos soldats à l'abri des projectiles, sur le champ de

(1) Bulletin de la Société Historique de Soissons, t. 18.

bataille. Il demandait une lettre de recommandation pour le Ministre de la Guerre, afin de lui soumettre son projet ! M. Carette voulut s'assurer de la valeur d'une telle découverte, et il mit à la disposition de cet homme des ouvriers, pour l'aider à fabriquer l'engin.

Quelques jours après, l'inventeur revenait, portant, soigneusement cachée à tous les regards, une plaque en tôle, étroite et longue, qu'il s'agissait d'adapter au sac du soldat, en l'orientant suivant le tir.

Il s'était procuré un sac d'infanterie, auquel il appliqua sa machine et, se plaçant devant M. Carette, qui tenait à la main une carabine chargée, il insista pour qu'on tirât sur lui, prétendant que la mobilité de la plaque devait faire ricocher tout projectile ! M. Carette se refusa naturellement à tenter semblable expérience. On accrocha le sac à un arbre et M. Carette tira... La balle traversa la tôle, le sac et l'arbre ; et le prétendu inventeur se retira, la vie sauve, mais assez confus...

Dans le dernier volume de ses *Souvenirs*, Madame Carette évoque ainsi les illusions, les chimères, les idées fantaisistes qui surgissaient, de tous côtés, et surtout les rodomontades de ceux qui avaient mission de renseigner le pouvoir. Elle ne se contentait pas d'en avertir sa souveraine et de jouer les *Cassandra*... Se servant de sa beauté et de l'ascendant que celle-ci ne manquait pas d'exercer sur les hommes de son entourage, elle faisait de nombreux prosélytes pour la nouvelle armée, que l'on tentait hâtivement, d'organiser. Ses amis, ses voisins, furent ainsi enrôlés. « Nombre de jeunes gens (dit-elle, dans ses *Souvenirs*), que l'on s'était habitué à considérer comme d'élégantes inutilités, partirent et donnèrent, pendant toute cette rude campagne, les plus grands exemples de courage, d'abnégation et de vertu militaire... ».

Parmi ces officiers fraîchement promus, nous avons relevé, pour notre région, les noms de MM. de Fay et d'Auvigny (ses voisins les plus proches) ; de MM. Lemaire (de Saint-Pierre-Aigle) et de Courval..., de beaucoup d'autres encore, qui, peu de mois plus tard, défendirent bravement notre cité.

C'est aussi par ses soins que le château de Nogent fut transformé en hôpital.

Cependant les nouvelles de nos premiers désastres commençaient à se faire jour, bientôt suivies de tentatives d'émeute dans la capitale. Fidèlement dévouée à l'Impératrice, Madame Carette considéra « comme un bonheur et un honneur » d'être appelée à partager son sort. Le 12 août, laissant ses enfants à la garde de parents réfugiés à Dieppe, elle se mit en route pour Paris.

Les événements qui précédèrent le 4 septembre sont trop connus pour que nous les retracions ici. Il en est de même quant au départ, ou plutôt à la fuite de l'Impératrice, qui ne put se faire accompagner que par une de ses dames, Madame Lebreton, bien que toutes les autres eussent brigué l'honneur de partager son exil.

Après tant d'émotions, d'angoisses, de catastrophes, Madame Carette dut rentrer à Nogent, le cœur navré d'une séparation qu'elle pressentait définitive. D'autres chagrins l'y attendaient.

La position de M. Carette, qui, jusque là, semblait à tous des plus florissantes, apparut soudain fort embrouillée et ne tarda pas à devenir précaire. Après quelques mois de lutte contre le sort, il fallut liquider ses affaires, par une sorte de faillite mal déguisée... Quelle fut la cause de cette ruine imprévue ? Ceux de nos contemporains (ils sont rares, aujourd'hui !) qui ont connu Madame Carette et que nous avons consultés, à ce sujet, ne sont guère d'accord : « Les prodigalités, les caprices, les dépenses exagérées de cette jolie femme ! » disent les uns ; « Des spéculations hasardeuses, qui se soldèrent, toutes, pas d'énormes pertes d'argent ! » affirment les autres... Nous ne sommes pas qualifiés pour départager les tenants de ces deux opinions, entre lesquelles, d'ailleurs, il n'y a pas antinomie. Ne peut-on admettre, en effet, que, les dépenses excessives de Madame Carette ayant fait brèche dans la fortune de son mari, celui-ci ait tenté, pour se remettre à flot, des spéculations hasardeuses, lesquelles ne firent (comme il arrive d'ordinaire) que précipiter sa ruine ?

Quoi qu'il en soit, pour s'en tirer, du moins, avec honneur, il lui fallut liquider tous les biens qui lui restaient encore. Le château de Nogent fut vendu, avec ce qu'il contenait, à un Prince de Bauffremont, qui ne semble guère l'avoir habité... Quarante années plus tard, pendant la guerre de 1914, les combats qui firent rage sur les bords de la Lette le détruisirent de fond en comble. Il n'en reste plus, aujourd'hui, pierre sur pierre.

Devenue veuve, peu après la ruine de son époux, Madame Carette s'installa fort modestement à Paris. Alla-t-elle visiter, à Chiselhurst, l'Impératrice déchuée ? Celle-ci, connaissant son dénuement, lui fit-elle parvenir quelques subsides ? Elle n'en dit mot, dans ses *Souvenirs* et nous n'en avons pas trouvé trace. Les souverains détrônés vivaient, eux-mêmes, en exil, presque bourgeoisement. Bien que généreux, l'un et l'autre, les événements avaient ainsi tourné, pour eux, que le règne des grandes libéralités avait disparu, en même temps que la cassette des Tuileries !

A l'instar de son illustre devancière, l'imprudente Duchesse d'Abrantes, Madame Carette chercha quelques ressources dans les Lettres, en publiant, non seulement ses *Souvenirs intimes*, fort précieux, au demeurant, pour la petite histoire, mais encore des romans pour jeunes filles, et de nouvelles éditions des *Mémoires* de quelques célèbres grandes dames ; œuvres faibles, il est vrai, mais moralisatrices, qui lui permirent d'élever ses enfants et de terminer, dans une médiocrité honorable, une existence, naguère brillante et jalouée entre toutes.

L'œuvre littéraire de Madame Carette (*Souvenirs*, romans, mémoires, biographies, etc...) comprend dix-huit volumes publiés. Son *Choix de mémoires et écrits des femmes françaises, aux XVII^e et XVIII^e siècles, avec leurs biographies*, a été couronné par l'Académie.

Survivante d'une société disparue (et qui nous semble déjà si lointaine !), elle mourut, à un âge avancé, laissant à ceux qui l'ont connue le souvenir d'une honnête femme et d'une femme d'esprit. Nous ne saurions mieux faire, pour la peindre, que de reprendre, à son sujet, le jugement de Sainte-Beuve sur Madame

de Motteville (à qui elle ressemblait, en bien des points) : « Elle fut attachée à la Reine, moins encore comme femme de chambre (elle en avait le titre) que comme l'une des personnes de sa conversation et de son intimité. Sage, secrète, régulière, d'un esprit doux et enjoué, d'une curiosité à la fois sérieuse et amusée, d'un coup d'œil observateur qui ne cherchait pas à être perçant ni profond, et qui se contentait de bien voir ce qui se faisait autour d'elle, elle passa ainsi vingt-deux années bien diverses, et dont quelques-unes furent agitées des plus violents orages. Fidèle et dévouée, elle sut s'accommoder les timidités de son sexe avec les obligations et les devoirs de son état, et traverser à la Cour tant d'écueils, visibles ou cachés, sans se détourner de sa voie, et en restant dans les règles et les délicatesses d'une exacte probité... » (1)

Pour tous les amis du passé, le souvenir de cette charmante femme doit demeurer vivant, sur les lieux, dévastés aujourd'hui, où régnèrent ses grâces et sa beauté, parmi les ombres des savants religieux qui illustrèrent, à jamais, l'abbaye Notre-Dame de Nogent.

E. de BARRAL.

(1) *Les Lundis* T. V.

La justice de paix d'Acy

Par un décret du 15 janvier 1790, la Constituante institue la nouvelle organisation administrative du royaume. Aux anciennes provinces se substituent les départements, à l'Election succède le District, les cantons sont créés de toutes pièces et aux paroisses on adjoint une communauté civile : la commune.

L'Aisne comprend 6 districts et 63 cantons. Acy est chef-lieu d'un canton groupant 11 communes : Acy, Billy-sur-Aisne, Ambrief, Serches, Sermoise, Maast et Violaine, Muret et Crouttes, Droizy, Launoy, Namp-teuil-sous-Muret et Vénizel. Ce canton dure dix années, de 1790 à 1800.

A la veille de la Révolution existent dans le périmètre du futur canton au moins trois justices seigneuriales, celle de Serches, celle d'Acy, et celle du comté de Muret, dont Jacques-François Guinot est le greffier. Celui-ci, ayant perdu son office, sera notaire public à Soissons en l'an V.

Tous ces sièges judiciaires occupés par le seigneur local font partie du bailliage de Vermandois, présidial de Soissons, coutume du Vermandois dont Pierre Cabaret, conseiller du Roy et de S.A.S. Mgr le duc d'Orléans, lieutenant-général du Bailliage provincial est le titulaire. C'est notamment ce magistrat qui cote, paraphe et classe les registres paroissiaux où se trouve consigné l'état civil des habitants. C'est sans doute lui qui délivre le permis d'inhumer, en cas de mort violente.

La Révolution supprime cette hiérarchie et crée à l'échelon cantonal les justices de Paix. Acy est pourvu d'un magistrat dès 1790.

LE SIEGE JUDICIAIRE

Le juge est un simple citoyen élu par l'assemblée primaire du canton sans condition de capacité, de diplôme ou de cléricature.

En l'an IV, il sera appointé : 800 myriagrammes de froment soit 1.000 francs environ au cours très incertain du blé.

A Acy, nous connaissons avec précision, les dates extrêmes de sa judicature grâce à un inventaire de remise des pièces et archives déposés au greffe du Tribunal de première instance de Soissons le 22 Nivôse an X (12 janvier 1802).

Le premier juge de paix d'Acy, André Gilbert Boufflers est cultivateur à Vénizel, il entre en fonctions le 5 novembre 1790, il a pour greffier Louis Patin, tonnelier à Billy, et ce, jusqu'au 30 septembre 1792. A cette date le greffier succède au juge, tandis qu'Antoine Gamessin le jeune, cultivateur à Billy, tient la plume. Le 15 Floréal an VI, Charles Pascal Dufey, homme de loi à Soissons relève Gamessin. Ses fonctions durent peu puisqu'à la fin de Floréal an VI, une petite révolution de Palais chasse tout le personnel judiciaire du canton.

Antoine Hénin, cultivateur à Acy et grand acquéreur de biens nationaux, élu par l'Assemblée primaire, s'installe sur le siège judiciaire après prestation de serment solennelle, entre les mains de son prédécesseur et devant les assesseurs d'Acy. Nous possédons le texte intégral de cette formalité essentielle et quelque peu spectaculaire. Antoine Gamessin puis un certain Jean Beauvais, de Billy prennent la charge de greffier.

En l'an VII, c'est Charles Valentin Baclet qui, d'assesseur devient magistrat à titre provisoire et pour une brève période. Le 13 Frimaire de la même année, Louis Patin retrouve son prétoire, il ne devait plus le quitter jusqu'au crépuscule du siège judiciaire d'Acy,

le 29 Frimaire an X, date de son dernier acte : un conseil de famille des enfants de Jacques François Brocheton, à Violaine.

Le 5 Floréal an VII, Charles Pascal Dufey avait repris le greffe, puis il le cède le 5 Brumaire an IX à Laurent Charles Delettre qui assure cet emploi jusqu'à la fin de l'an X. Ce dernier était greffier de l'Administration municipale d'Acy, il rédige et signe toutes les nombreuses nominations de gardes champêtres du canton.

C'est en l'an VII, qu'une loi du Directoire décide que le greffier ne sera ni parent ni allié du juge de paix, mais choisi par ce magistrat et qu'il recevra un traitement annuel de 266 francs 15 centimes dans les cantons ruraux.

La justice de paix usait naturellement du ministère d'huissier pour signifier ses actes, citer les parties et faire exécuter ses jugements. C'est un officier ministériel de Soissons, Sébastien Brinquand, qui exerce cette charge jusqu'en Frimaire an VII, puis ensuite c'est Antoine Gamessin, l'ancien greffier du siège sous Louis Patin, juge.

En 1789, il existe à Acy une étude de notaire dont Jean-Joseph Hubaut paraît le titulaire jusqu'en l'an V.

LES ACTES JUDICIAIRES

Le champ d'action du juge de paix d'Acy diffère assez peu de celui dévolu à son collègue du XX^e siècle.

Les Encyclopédistes dont les Constituants sont tout nourris, ont mis la conciliation à la mode et aussi, ont fait naître la juridiction cantonale. Le juge est un médiateur, il doit avant toutes choses arbitrer les conflits. Louis Patin n'y manque pas, s'efforce à cette tâche ingrate et paraît y parvenir.

En principe comme en fait, tous les litiges, même ceux dépassant son lieu de compétence, viennent devant le bureau de Paix composé du juge et de deux assesseurs. En gros, une fois sur deux, les plaideurs s'accordent.

La conciliation mise à part, 35 décisions faisant l'objet d'un registre particulier, deux autres séries

d'actes témoignent de l'activité du magistrat d'Acy. D'abord les jugements de minutes ordinaires où le possesseur tient la plus large place, ensuite les minutes extraordinaires qui groupent toutes les actions extrajudiciaires : conseils de famille, tutelles, curatelles, affirmations d'inventaires, expertises, appositions et levées de scellés, prestations de serment.

Les affaires de simple police, d'abord jugées par la municipalité, ne viennent à Acy qu'en 1798. C'est le 3 Floréal an VI qu'apparaît le citoyen Pasquenot, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du canton d'Acy pour la « Vindicté publique », rémunéré, lui aussi, en nature : 400 myriagrammes de froment mais avec conversion obligatoire en espèces : 500 livres environ.

Les gens du cru sont processifs en diable, la chose est certaine. On plaide pour des vétilles : une « roye » de charrue labourée en trop, un arbre fruitier qui jette son ombre sur une vigne, un saule trop élagué. Le juge a très souvent recours à l'expertise et une grosse partie des conflits d'origine immobilière ou mobilière se résout sous la médiation d'experts choisis par les parties. Ces experts sont la plupart du temps des hommes de loi de Soissons, des notaires, des avoués dont l'office est supprimé depuis la Révolution, quelquefois le juge lui-même ou ses assesseurs. Quand la technicité s'avère indispensable, on a recours à des gens de « professions mécaniques », maçons, couvreurs, maréchaux ou à des laboureurs pour le contentieux agricole.

Trop souvent les jugements de compétence, font regretter leur concision. La demande, la défense de l'adversaire, la décision du juge et le tout très sommairement énoncé, tel apparaît le processus opératoire de Louis Patin. Aucune précision sur l'indication des motifs, l'origine d'une dette, les raisons profondes d'une obligation, la genèse d'un différend.

Le juge se déplace fréquemment sur les lieux litigieux, entend les parties et donne alors plus de détails sur ses opérations, renseignements précieux pour situer une époque.

La justice se rend à Acy « dans le local de l'admi-

nistrations municipales du canton » dont l'emplacement ne nous est pas révélé. Elle se rend aussi dans les villages du canton. Le juge Boufflers va même au-devant de ses ressortissants. Le 7 novembre 1791, il note l'annonce qui a été faite à Sermoise, au son de la cloche que « nous allons donner » audience à tous ceux qui auroient des réclamations à faire et qui voudroient se présenter volontairement et sans citation, pour éviter les frais ». Cette offre, un peu large, on en conviendra, représente sans doute un grave danger, l'encombrement des rôles par des plaideurs trop nombreux, aussi semble-t-elle ne point se renouveler par la suite.

Le juge Patin tient volontiers ses audiences « en sa demeure » à Billy, c'est presque l'« Hôtel du Président », prévu par le procureur de référé. Il n'a point de costume particulier, mais la branche d'olivier en métal, suspendue sur la poitrine par un ruban blanc, avec un très petit liseré bleu et rouge, il doit, porter un petit bâton blanc, sur lequel est gravé un œil noir... « Serait-ce l'image de la conscience » qui sera magnifiée par le poète naissant six années plus tard.

LE CONTENTIEUX POLITIQUE

Le juge Boufflers, cultivateur lui-même, se plie volontiers aux nécessités agricoles, il tient ses audiences de conciliation le dimanche en 1791, 1792 et 1793 y compris le 14 juillet 1793 qui tombe un dimanche, sans aucun doute pour faciliter aux plaideurs l'accès de son auditoire ordinaire, sans perte de temps. Mais la Révolution abroge le « calendrier romain », mieux vaudrait dire... « calendrier grégorien »... (Le juge Hénin fait montre d'un pieux respect pour la nouvelle notation du temps instaurée le 20 septembre 1792.)

Le 10 Fructidor an VI, il doit juger un différend qui oppose Pierre-Louis Lange, cultivateur à Sermoise et Joseph-Edmond Lecaillon, au sujet des arrérages d'un marché de terre, il note que « la conciliation doit être remise, la loi concernant l'observation du jour

de la décade ayant été publiée, le bureau n'a pas tenu de séance ledit jour ».

Se distraire le dimanche est répréhensible. En Fructidor an VII, sept personnes d'Acy sont traduites pour ce fait... « devant la juridiction cantonale » par le commissaire du pouvoir exécutif Pacquenot. Jean-Baptiste Gilbert, cabaretier, a donné à jouer les 1^{er} et 8 Fructidor en lieux et voies publiques, jours fériés du calendrier romain. Il s'agit tout bonnement du jeu de boules et Claude Lambin, Sébastien Gosse, Henne, père et fils, Jean Lambin et Dupuis, tonnelier, ont pris part à ce noble jeu de plein air. Les inculpés se défendent en disant qu'ils n'ont pas eu connaissance du règlement, mais le citoyen Pacquenot assure que la lecture en a été faite et qu'il fut publié à son de caisse.

Le cas est pendable, aussi le juge inflige-t-il trois journées de travail aux contrevenants, il ordonne l'affichage à leurs frais, dans toutes les communes du canton, du jugement intervenu.

L'irrespect des jours fériés républicains n'est pas moins sanctionné. Maître Desevre, notaire à Soissons et cultivateur à Serches « faisait fauner » comme il le dit lui-même, mais non pas « enlever le foin de son clos » un décadi en Messidor an VIII. Or l'arrêté du département de l'Aisne du 24 Messidor an VII, consécutif à la loi du 17 Messidor an VI excepte de la prohibition tous travaux de semences et de récoltes.

Desevre ergote sur ce chef d'accusation et excipe de cette restriction. On lui rétorque qu'il doit obtenir au préalable autorisation municipale et que « fauner » n'est pas récolter, on joue sur les mots. Le tabellion-paysan paraît obtenir gain de cause et sa relaxe quoiqu'on lui oppose sa qualité d'ancien administrateur de la ville de Soissons et partant sa complète connaissance des lois en vigueur. Le jugement très copieux semble même faire jurisprudence.

R. HAUTION.

Cérémonie du Centenaire de la Société

Le dimanche 20 avril 1947 a été célébré, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, le centenaire de la Société Historique et Archéologique de Soissons.

La séance fut présidée par M. Ernst, préfet de l'Aisne, assisté de MM. Bernard Vaugon, sous-préfet de Soissons, Fernand Schonenberger, président du Conseil général, le docteur Louis Roy, maire, MM. P. Debruyère et Morichon, adjoints.

Une exposition consacrée au vieux Soissons avait été organisée par M. Raoul Mettling, conservateur du Musée et Mlle Victorine Vérine, bibliothécaire de la Ville.

Au cours de la réunion, M. Bernard Ancien donna lecture d'un rapport sur l'activité de la Société et qui avait été rédigé par M. le comte Edgard de Barral, secrétaire, et M. le Chanoine Gabriel Méra, bibliothécaire.

C'est ce document que nous reproduisons en rappelant, qu'au mois de novembre 1946, l'Académie Française a décerné un prix à la Société Historique en récompense d'un siècle d'études et de travaux consacrés au pays Soissonnais et aux régions limitrophes.

H. L.

Rapport sur l'activité de la Société Historique de Soissons (1847-1945)

La Société Historique et Scientifique de Soissons tint sa première séance le 1^{er} février 1847. Son premier bulletin fut publié la même année. Il n'a jamais cessé de paraître depuis lors.

Ce qui frappe, dans la vie de cette société, c'est sa continuité à travers un si long espace de temps. Elle peut même se targuer, dans une certaine mesure, d'un passé plus lointain car, sans revendiquer une filiation directe avec l'Académie de Soissons, fondée en 1674, elle n'en continue pas moins les travaux et les traditions de cette savante compagnie, laquelle ne laissa pas que de jouer un rôle non négligeable dans l'histoire littéraire de notre pays (1).

Parmi les collaborateurs de notre société, il convient de nommer : M. de la Prairie, son premier président, auteur de divers travaux archéologiques sur les anciens monuments de Soissons, tels que le château d'Albâtre, résidence de ses anciens gouverneurs, et son théâtre gallo-romain ; M. l'abbé Poquet (que l'Académie Française a honoré d'un de ses prix), et surtout M. l'abbé Pécheur, lauréat de l'Institut. Ce dernier a

(1) M. Frédéric Masson a précisé l'histoire et le rôle de l'Académie de Soissons, dans son ouvrage sur l'Académie Française, ch. X, p. 125.

laissé derrière lui, parmi nombre d'études savantes, un monument d'histoire régionale qui fait autorité dans tous les milieux compétents : **Les Annales du diocèse de Soissons**, fruit du travail acharné de toute sa vie.

Dans la seconde série de notre bulletin, nous relevons les noms d'archéologues et d'historiens notoires, tels que MM. Eugène Lefèvre-Pontalis et Félix Brun, Bovchel, Collét. Outre les travaux de ses membres, la société a déjà publié, à cette époque, le **Rituel de Nivelon**, manuscrit du XIII^e siècle, et le **Manuscrit de Berlette** sur l'histoire de Soissons. Mais l'événement le plus important de cette période, qui va de 1867 à 1890, ce sont les fouilles de M. Frédéric Moreau, dites **fouilles de Caranda**, mettant à jour un nombre prodigieux de sépultures préhistoriques et gallo-romaines, de silex, d'armes, de bijoux et d'objets de toute sorte, fidèlement représentés dans une série d'albums, d'un prix inestimable pour notre histoire.

Nous ne pouvons que citer brièvement les principales études consignées, depuis lors, dans notre bulletin. Ce sont, par ordre chronologique : des communications de M. Matton, archiviste, sur Fénelon et son élève, le duc de Bourgogne ; de M. l'abbé Poquet, sur l'abbaye Notre-Dame et la collégiale de Saint-Pierre-au-Parvis ; une autre, du même auteur, sur la seigneurie de Cœuvres et la puissante famille d'Estrées ; des études de l'abbé Lecomte sur l'orientation des églises ; de l'abbé Lambert sur les fossiles du Soissonnais ; de M. Villiot, sur notre abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, dont l'église fut démolie en 1805, mais qui dresse toujours, au-dessus de notre ville, ses admirables flèches du XV^e siècle inlassablement restaurées. De M. Choron, un travail sur le soissonnais Louis de Héricourt, collaborateur au **Journal des Savants**. En 1863, M. Charles Périn présente à la société le trentième volume des documents qu'il a rassemblés sur l'arrondissement de Soissons (manuscrits, imprimés, inscriptions, blasons), au nombre de deux cents (1).

(1) Le fonds Périn a été légué, par testament, à la Bibliothèque de la ville de Soissons.

Le bulletin de 1859 édite le très curieux *Journal de Dom Lépaillard*, du monastère de Saint-Crépin, relatant la prise de Soissons par les Huguenots, en 1567, et les horreurs que ces derniers commirent dans notre ville. En 1860 sont publiés des documents ayant trait à l'Académie de Soissons. En 1865, l'abbé Pécheur fait paraître un travail important sur le jubé de la cathédrale, ornement indésirable que l'on se résigne (alors seulement) à démolir. L'année se termine par une analyse des *Cahiers du Clergé et du Tiers-Etat* rédigés en 1789, et dont copie fut déposée par M. Périn.

En 1868, M. le chanoine Congnet offre une étude sur les gradués et les brevetaires et sur leurs privilèges dans l'ancien chapitre de la cathédrale de Soissons, et, en 1869, une analyse du *Livre de raison de Maître Claude du Tour*, avocat au bailliage et présidial de Soissons. (Jean-Baptiste du Tour, neveu du précédent, a laissé des mémoires, qui furent, eux aussi, publiés, sur le collège Saint-Nicolas de notre ville.)

La guerre de 1870 ne suspendit que fort peu de temps l'activité intellectuelle de la société. Dès le 6 novembre 1871, nous la voyons adopter, en assemblée, un plan de restauration des flèches de Saint-Jean-des-Vignes, abîmées par le bombardement, et, le 12 janvier 1872, publié le vingt-et-unième bulletin de sa seconde série. L'abbé Pécheur y retrace la vie laborieuse de l'abbé Manesse, chanoine régulier de Saint-Jean-des-Vignes, savant naturaliste. M. Choron publie des études sur la fausse porte Saint-Martin, sur les emplacements successifs de notre hôtel de ville, enfin sur la Commune de Soissons, instituée par Louis le Gros, entre 1109 et 1125. M. Piette fait l'historique du château et du prieuré de Saint-Lambert. L'année 1874 donne lieu à la publication des *Mémoires*, fort intéressants, d'un chanoine de Saint-Jean-des-Vignes : l'abbé Traizet, émigré en Allemagne, de 1793 à 1802. L'année 1875-1876 offre un mémoire curieux de M. Watelet sur la cristallisation et un rapport de M. Piette, en réponse à une circulaire du ministère de l'Instruction publique demandant des précisions sur notre société. M. Piette n'hésite pas à considérer celle-ci comme la petite-fille de la vénérable Académie de

Soissons, fondée au milieu du XVII^e siècle. Mais entre temps, après la Révolution qui démolit tout, il y eut, dans notre ville, une **Société des sciences, arts et belles-lettres de Soissons**, fondée par le chevalier de Pougens et « protégée » par Cambacérès. Elle imprima deux volumes de Mémoires, puis tomba, avec l'Empire.

Une étude de M. Choron sur les écoles dans le Soissonnais fait ressortir le rôle important du chapitre, qui en avait la direction. En 1875, M. Piette donne l'historique du régiment de Vervins et une étude sur l'abbaye de Thenailles ; l'abbé Pécheur porte ses recherches sur l'**Augusta Suessionum** au X^e siècle. En 1877 paraissent : la première partie de l'ouvrage de M. Edouard Fleury sur les **Antiquités et Monuments du département de l'Aisne** ; une étude sur les corporations et une autre, de M. Michaux, sur la disgrâce de Racine. Les fouilles de Caranda se poursuivent. M. Collet termine le cycle des travaux de 1877 par un rapport sur l'abbaye de Saint-Paul, celle de Saint-Jean-des-Vignes, les chapitres de Saint-Gervais et de Berzy-le-Sec, au moment de la Révolution. L'année 1878 donne lieu à des études sur les « Lombards » à Laon, les cloîtres de Saint-Jean-des-Vignes, Jouvenet et ses tableaux, la numismatique dans le Soissonnais, par M. Michaux. M. de la Prairie fait un rapprochement entre l'histoire et l'archéologie, dans son tableau des églises de l'arrondissement de Soissons. C'est une étude sur la construction religieuse aux XII^e et XIII^e siècles, ses variations déterminées parfois par les circonstances historiques.

L'année 1875 compte, parmi nos travaux, les études de M. Choron sur l'enseignement primaire, depuis le XII^e jusqu'au XV^e siècle, et l'année 1880 voit paraître deux biographies : l'une de l'abbé Houllier (auteur d'un état ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons) par l'abbé Pécheur ; l'autre par M. Collet, du docteur Godelle, archéologue distingué à qui l'on doit la découverte de la pierre d'Isis.

En 1880, la Société archéologique fait paraître le trentième volume de son bulletin. C'est à cette époque que l'abbé Pécheur publie un grand travail sur les

bibliothèques, analogue à celui de son contemporain Charles Craux sur les manuscrits grecs.

L'étude de M. Collet sur les **Fêtes de la République** occupe le tome 17 de la deuxième série des bulletins, avec le compte-rendu de la première séance du Congrès archéologique de France, qui eut lieu le 23 juin 1883, à Soissons, sous la présidence du comte de Marsay.

Les travaux de la société sont de tout ordre : archéologiques surtout, en 1889, où les résultats sont donnés des fouilles du camp de Pommiers. Ces fouilles ne valent pas, en richesse, celles de Caranda, ni même celles des **Longues Raies** (à l'ouest de Soissons) ; elles n'en sont pas moins importantes, car elles ouvrent le champ à une longue et âpre polémique (qui dure encore) sur l'emplacement exact du **Noviodunum** de César, que les uns situent à Pommiers, les autres sur l'emplacement actuel de Soissons...

Les études qui font le plus d'honneur à la société, en l'année 1896, sont : **L'architecture dans l'ancien diocèse de Soissons aux XI^e et XII^e siècles**, par M. Lefèvre-Pontalis ; la biographie de Louis Cahier, par M. Collet ; le séjour de Louis Racine à Soissons, par M. l'abbé Pécheur ; **La flore de la cathédrale de Soissons**, par M. Emile Lambin ; le dixième volume des **Annales du diocèse de Soissons**, par l'abbé Pécheur ; la **Sorcellerie à Soissons**, par M. Plateau. Et cette même année, les fouilles de Caranda s'élèvent au chiffre de 15.000 tombes identifiées et visitées et de 30.000 silex découverts. L'année suivante (6 mai 1897), la société célèbre avec éclat son demi-centenaire.

L'année 1889 voit paraître une suite de lettres et de documents, recueillis par M. Brun, au nombre de deux cent quatre-vingt-quatre, ayant trait à l'administration des troupes en garnison ou de passage dans le Soissonnais (1636-1700) ; une étude de M. Lambin sur les cathédrales ; le compte-rendu des fêtes en l'honneur de Racine, à la Ferté-Milon, par M. Michaux, secrétaire ; un travail de M. Collet sur les fêtes de la naissance et du baptême du roi de Rome ; un article de l'abbé Letombe sur la démographie dans le Soison-

nais ; un autre de l'abbé Callan sur Charles de Roucy.

En 1901, Mgr Deramecourt, président d'honneur, donne lecture d'un travail sur la maison de l'évêque de Soissons et ses hôtes à travers les âges. En 1903, M. Delorme étudie les statues et tableaux de la cathédrale, et M. Blanchard les sculptures de Saint-Jean-des-Vignes. En 1905, l'abbé Binet (futur évêque de Soissons et cardinal) présente une étude sur les églises de la ville en 1785 ; il en donnera d'autres, fort documentées, dans la suite, sur l'église Saint-Léger, la chapelle Saint-Nicolas et le couvent de la Congrégation. M. Lefèvre-Pontalis décrit, sur place, Saint-Jean-des-Vignes. M. Firino parle de l'abbé de Valsery, M. de Manneville ; et M. Vauvillé étudie le gisement quaternaire de Cœuvres. Pour l'année 1908, voici quelques titres d'articles : Le coq de la cathédrale, par l'abbé Ledouble ; le théâtre antique du grand séminaire, par M. Blanchard ; l'abbé Nusse, par M. Firino ; l'Arquebuse, par M. Lerondeau ; Sébastien Mamerot, par M. Félix Brun.

A cette époque, sous l'impulsion de M. Roger Firino (qui sera l'un de ses plus actifs présidents), la société semble délaisser quelque peu l'archéologie proprement dite et s'intéresser presque exclusivement aux travaux historiques. C'est ainsi que nous voyons M. Firino donner des travaux très importants sur le siège de Soissons en 1814 et sur Soissons en 1815 ; un autre, sur le général Vinot. Jean Millet, évêque, est étudié par l'abbé Binet ; Renaud de Fontaine, autre évêque, par M. Félix Brun ; le curé de Cugny, par M. Plateau. En 1911, M. Firino parle de la peste à Soissons en 1668 ; du général Charpentier et du général Pille, tous deux enfants de Soissons.

Les années 1913-1920 composent le soixantième volume édité par la société. Il contient les communications faites en 1914 et a été achevé en 1921. Nous y trouvons un complément d'information sur l'Académie de Soissons, que, faute de place, nous ne pouvons faire figurer dans ce rapport.

En 1921, M. Buffenoir étudie la carrière politique du général Foy, député de Vervins. Mgr Binet passe en

revue Soissons archéologique à travers les âges. Le chanoine de Larminat donne ses impressions soissonnaises sur la guerre de 1914 ; M. Riomet, la monographie de l'église de Bruys ; et M. Firino, le congrès de Soissons en 1728.

En 1922, vingt-deux tombes du cimetière des Longues-Raies sont ouvertes, qui mettent à jour des objets gallo-romains. L'excursion à Reims du 3 mai, celle du 12 mai 1924, permettent d'entendre les explications savantes de M. Deneux sur la cathédrale de Reims, et celles de M. Brunet sur la cathédrale de Soissons.

En 1925, M. Lerondeau offre à la société son ouvrage sur les Milices soissonnaises ; M. Firino, son travail sur la famille Martell ; M. Pressoir, une étude sur Hubert Sussaneau, poète du XVI^e siècle, né à Soissons. Des travaux de M. Buffenoir sur Adrien Sconin, oncle de Racine, sur les relations du général Foy et de Bonaparte, enfin sur Gérard de Nerval ; un article de M. Firino sur Mgr de Sillery, évêque de Soissons et membre de l'Académie française alimentent les réunions mensuelles de la société.

L'année 1926 est attristée par la mort de notre président et animateur, M. Roger Firino, auquel succèdent M. Descambres, puis M. Fossé d'Arcosse. De nouveaux collaborateurs apparaissent, comme M. Henry Luguet (1) et le général Vignier, dont les Documents et souvenirs pour servir à l'histoire de Vailly-sur-Aisne constituent un ouvrage de quatre cents pages.

En 1928, les articles du bulletin de la Société historique prennent une tournure plus littéraire due à la plume de MM. Pressoir, Buffenoir et Luguet. M. Pressoir donne une notice très pertinente sur l'historien Félix Brun, tandis que M. Buffenoir publie un important et élégant ouvrage sur la comtesse d'Egmont, châtelaine de Braine. Il évoquera, plus tard, dans une nouvelle étude de femme, l'énigmatique figure de Mme Lafarge. M. Luguet fait revivre pour nous divers quartiers de Soissons, tels qu'ils furent au XVIII^e siè-

(1) Auteur d'un précieux guide : **Le Soissonnais historique et touristique.**

cle ; et le chanoine Lebergue donne une monographie complète du village de Soupir (ouvrage couronné par l'Académie française).

L'apposition d'une plaque commémorative en l'honneur du passage de Jeanne d'Arc à Soissons donne naissance à d'importantes manifestations oratoires et à des reconstitutions historiques.

De 1934 à 1937 a lieu la publication de la quatrième série du bulletin. Parmi les sujets traités se trouvent : Les anciennes confréries théâtrales de Soissons ; Le quartier Saint-Christophe au XVII^e siècle ; Le procès du Prince de la Jeunesse (1619) ; Les imprimeurs soissonnais ; Les seigneurs de Vivières au XVI^e siècle, par M. Henry Luguët ; des notes sur Bazoches, par M. Gaillard ; et sur Villers-Hélon, par M. Bellancourt ; Le Père Gaichiès, par M. Buffenoir ; Philippe de Caquéray, par M. Fossé d'Arcosse. Le général Grasse avance une hypothèse nouvelle sur l'emplacement de Bibrax et M. Bria donne l'historique du musée de Soissons. M. Tartière commence une étude détaillée sur Chassemy. M. Valentin parle du général Valentin ; M. Denicourt, des écoles de garçons et des Filles de l'hôpital de Soissons (1657-1906) ; M. l'abbé David, des peintures murales de Berzy-le-Sec ; M. l'abbé Doyen, des verrières de la cathédrale ; M. Waelès, des manuscrits du chanoine Cabaret ; M. Beauzé, de la manufacture de glaces de Saint-Gobain. Si M. Luguët retrace la défense du Laonnois en 1712, le général Vignier conte l'odyssée des troupes françaises à travers notre région pendant la guerre de 1914, et M. Buffenoir, à propos d'un dictionnaire biographique de M. Six, évoque la figure des nombreux généraux de la Révolution et de l'Empire natifs de notre arrondissement. Ainsi la tendance générale est-elle d'étudier le Soissonnais et la Brie, selon l'expression de M. Luguët, « comme terre où, à chaque période critique de notre histoire nationale, se joue la partie décisive » ; ce qui est intelligemment rattacher l'histoire locale à la grande histoire, élargissement bienfaisant de notre Société historique, qui fait voir, à travers le prisme apparemment étroit d'une histoire limitée quant au temps et à l'espace, un aspect de l'évolution humaine.

Ce qui caractérise notre société, c'est le grand nombre de renseignements d'ordre historique qui lui sont fournis par ses membres. Tel notaire ira chercher, parmi ses minutes du XVI^e siècle, un édit de Henri IX créant un siège présidial à Soissons. Un sujet d'histoire actuelle comme l'évolution des chemins de fer sera traité, à propos de l'inauguration de la gare de Soissons en 1862.

Tandis que M. Luguët communique son nouveau travail sur les **Milices soissonnaises**, M. Bria poursuit ses recherches sur l'origine des noms de rues à Soissons, et M. Buffenoir campe, pour ses lecteurs, l'inquiétante figure d'Achille de Longueval, seigneur de Manicamp. Les épisodes de la vie scolaire à Saint-Léger sont évoqués par M. le chanoine Méra, à propos d'un ouvrage consacré par lui à son frère, professeur au dit collège. Enfin, M. Bernard Ancien nous parle d'armoiries non identifiées de certains évêques de Soissons et nous donne une savante description de la caverne sépulcrale de Breny.

Comme nous l'avons dit, ce qui frappe, dans notre Société, c'est une continuité de travaux que n'interrompirent (ou très peu), ni la guerre de 1870, ni celle de 1914, ni celle de 1939. Soixante-sept volumes édités attestent cette inlassable vitalité. La variété de ses travaux est pour elle un second titre à faire valoir : géologie, numismatique, histoire locale et générale, étude des manuscrits, architecture, sculpture remplissent les soixante-sept tomes de son bulletin. Une société telle que la nôtre, ayant derrière soi cent années de noble labeur, se glorifie d'avoir fait revivre les siècles passés et ajoute « à la beauté d'un pays la majesté de l'histoire ». *Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.*

Comte E. de BARRAL.

Chanoine G. MERA.

Les orgues de la Cathédrale de Soissons

Notes d'histoire sur les anciens instruments
et quelques organistes

La cathédrale de Soissons posséda-t-elle un orgue avant le XII^e siècle ? Nous ne saurions l'affirmer avec certitude. Rappelons toutefois que le petit orgue pneumatique envoyé l'an 757 à Pépin-le-Bref, comme un présent fort précieux, par l'empereur Constantin Copronyme, fut reçu en pompeux appareil et déposé soigneusement dans la villa royale de Compiègne. Or, Compiègne, jusqu'au Concordat de 1801 faisait partie du diocèse de Soissons...

Cependant, si l'orgue salua de sa voix déjà majestueuse l'entrée en notre église du Pape Etienne III accompagnant Charlemagne, en l'an de grâce 804, il ne saurait s'agir à cette époque que d'un petit instrument, portatif ou positif, que les clercs utilisaient timidement pour soutenir les premiers essais de polyphonie vocale.

Ce qui est sûr, c'est que Guillaume, doyen du Chapitre, légua en 1160, cinq marcs d'argent pour faire la « couronne de l'autel », c'est-à-dire l'abside et, selon Claude Dormay, fit faire l'orgue de la cathédrale « qui fut peut-être la première (sic) de cette église », dit-il (1). Mais Guillaume vivait à la fin du XII^e siècle.

(1) Claude Dormay, tome II, page 177.

C'est donc cet instrument qui résonna pour la première fois dans le chœur de notre cathédrale actuelle lors de l'entrée solennelle des chanoines, en mai 1212. Un peu plus tard, un petit instrument, également positif, fut placé dans la grande nef qu'on venait de terminer : on ne le jouait qu'aux grandes solennités. Ces deux orgues, comme d'ailleurs tout le riche mobilier de l'église, furent détruits en la désastreuse année 1567. Comme on le sait, surprise par les huguenots, notre cité vit ses églises mises à sac « par ceux de la religion prétendue réformée » : cloches, statues, meubles, châsses, ornements, tout fut détruit en cette cathédrale qu'avait si généreusement meublée, après le lamentable siège de 1414, l'évêque Jean Milet.

La « Librairie » — nous dirions maintenant les « Archives du Chapitre » — remplie de livres imprimés et de manuscrits de grande valeur, fut transportée devant le portail, et tous les trésors qu'elle renfermait furent brûlés aux acclamations des soldats du prince de Condé. Même désastre à Saint-Jean-des-Vignes. En peu de temps, Soissons fut privé par ces iconoclastes d'une foule d'œuvres admirables des douzième, treizième et quatorzième siècles.

Joignant ses libéralités à celles de l'évêque Charles de Roucy, dit le « Père des pauvres », le Chapitre de Soissons voulut (après la paix de 1568) réparer les désastres de l'année précédente. Par ses soins intelligents, l'orgue fut agrémenté d'un certain nombre de jeux et transformé en un orgue de seize pieds au moyen d'un petit buffet qu'on y adapta. La dépense totale s'éleva à dix mille livres (1).

En 1580, le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Jean-des-Vignes (qui semble avoir été plus généreux pour la cathédrale qu'il ne le fut pour ses moines), contribua « à la restauration de l'autel du sépulcre, des orgues, des diverses chapelles, et donna une Vierge de marbre blanc placée au-dessus de la porte intérieure de la petite sacristie » (2).

(1) Mémoires du chanoine Cabaret, archiviste du Chapitre.

(2) Cabaret, tome II, page 301.

III. — Clavier Pédale : Flûte 8 ; Saqueboute 8.
(28 touches) 4 soufflets ; Tremblant.

Vers 1680, l'organiste de la cathédrale est M. Douceur, neveu et élève du célèbre maître organiste Nicolas Lebègue, de Paris.

En 1690 nous trouvons mention d'un procès : une transaction du 4 mai, ménagée par les soins du bailliage de Soissons entre « ledit Chapitre et Robert Clicquot, facteur d'orgues à Paris » prouve que l'orgue avait été l'objet d'importants remaniements. Il n'est pas étonnant que la réputation du célèbre facteur ait incité le Chapitre à s'adresser à Robert Clicquot, les Clicquot étant de père en fils paroissiens de Saint-Jacques de Reims, ville métropolitaine. Rappelons en passant que Robert Clicquot est l'auteur des grandes orgues de la cathédrale de Rouen, de la Collégiale de Saint-Quentin, de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes (1683) et spécialement de la chapelle royale du château de Versailles, qui lui permettra de s'intituler avec fierté (d'ailleurs méritée) « facteur d'orgues du Roy ».

En l'année 1725, le Corps capitulaire passa un nouvel état de marché avec le sieur François Thierry, de Paris, pour restaurer et encore augmenter, moyennant 3.700 livres, l'orgue de la cathédrale. Nous n'avons pu retrouver jusqu'ici le détail de cette restauration, mais nous possédons la minute de l'acte par lequel François Thierry s'engage, en mars 1727, à réviser lui-même l'instrument tous les deux ans.

En 1766, une somme de 10.000 livres, provenant de la vente de plusieurs maisons ou seigneuries, fût de nouveau affectée à l'entretien et la restauration de l'orgue. Cette fois, le travail fut confié au petit-fils de Robert « le facteur du Roy », à François-Henri Clicquot assisté d'un excellent contremaitre, Pierre Dallery, d'origine picarde, qui sera lui-même plus tard un facteur de grande classe.

Nul doute qu'en de telles mains cette restauration n'ait été effectuée avec la plus grande délicatesse et le plus grand respect.

Hélas ! un quart de siècle ne devait pas s'écouler que déjà de nouvelles épreuves allaient survenir...

Si l'orgue se fit entendre encore le 30 juin 1789 pour « le succès » des Etats Généraux, le 3 novembre de l'année suivante il lui faudrait se taire au moment où cessait cet office canonial qui, depuis des siècles, n'avait jamais été interrompu. Des scellés furent même apposés sur les différentes portes de la cathédrale et bientôt le trumeau et la statue centrale du grand portail ayant été brisés, la nef devint une sorte de salle de réunion avant de servir à des usages les plus divers. Les réparations les plus urgentes ayant été longtemps différées, il arrivait souvent que, les jours de pluie, certaines parties étaient inondées. Le grand orgue souffrit beaucoup des intempéries comme de l'invasion d'oiseaux ou d'insectes, sans parler de la rouille ou des moisissures. Il est inutile de revenir ici sur les ruines et les dévastations de cette sombre période : de son côté l'abbaye Saint-Jean des Vignes, gloire de la contrée, dut être évacuée et fermée, et son mobilier fut dispersé.

Le grand orgue de cette illustre abbaye, construit par Robert Clicquot et béni en 1683 par l'évêque de Soissons Charles de Bourlon, fut attribué à la cathédrale (1).

Par un arrêté du département en date du 8 avril 1792 et une délibération de la commune du 23 avril de la même année, la fusion des deux instruments, celui de la cathédrale et celui de Saint-Jean, fut décidée. Munis de cette autorisation, les administrateurs « de l'église paroissiale et épiscopale de Soissons » s'abouchèrent avec Clicquot, « facteur d'orgues du roi », à Paris (2), lequel vint à Soissons, dressa un devis de la dépense, qu'il signa le 21 mai et les marguilliers le 27.

Après sa visite, Clicquot avait déclaré que « le grand buffet ne valant rien et menaçant ruine » il était « de la plus grande urgence de le détruire ». Avec ces deux instruments, assurait-il, en supprimant et en fondant

(1) Le dernier titulaire de cet orgue fut dom Lecomte, religieux de Saint-Jean.

(2) François-Henri Clicquot est mort le 24 mai 1790. Il s'agit donc de son fils François (né en 1762).

les vieux jeux de l'orgue de la cathédrale (surtout les jeux de fond) pour en faire de neufs, « on en aurait un parfait ». On conservera les meilleurs, précisait-il, « pour suppléer à ceux qui avaient été pris à l'orgue de Saint-Jean », ce qui fait supposer que, déjà à cette époque, il y avait des amateurs pour enlever l'étain et le plomb...

La dépense s'élevant à 7.400 livres, François Clicquot s'engageait à rendre l'orgue refait « selon les règles de l'art », dès la première quinzaine de mars 1793 et à le replacer à la tribune, quand les travaux de charpenterie et de menuiserie seraient terminés, « avec garantie d'un an après sa réception, sauf les cas imprévus : le feu, l'eau, la dévastation ».

L'instrument fut, en effet, démonté dans les premiers jours de juillet 1792, et le facteur emporta à Paris dans des caisses une partie des pièces des deux instruments (1).

Les événements qui se succédèrent les deux années suivantes arrêtaient l'exécution de ces conventions, qui n'eut lieu définitivement qu'en 1802. Jusque vers cette date, les pièces enlevées par François Clicquot à Paris restèrent dans les caisses qui les contenaient ; celles qu'il avait laissées à Soissons demeurèrent abandonnées à la tribune, où elles se détériorèrent.

* *
*

C'est à MM. Dallery, père et fils, de Paris, que fut confié, en 1803, le soin de relever le grand orgue : œuvre délicate et tâche particulièrement ardue si l'on voulait respecter la facture des maîtres organiers qui avaient construit, augmenté et restauré, avec tant de goût et de compétence, les orgues de la cathédrale et de Saint-Jean des Vignes. On pouvait avoir d'autant

(1) Registre de la Fabrique : « Devis de facture concernant les ouvrages qu'exige l'orgue de la cathédrale pour y ajouter, en partie, celui de Saint-Jean, etc., présentés par Claude-François Clicquot (sic), facteur d'orgues à Paris, rue des Enfants-Rouges-au-Marais, n° 5 ».

plus confiance que Pierre Dallery, le père, avait jadis collaboré avec François-Henri Clicquot, dont il avait été longtemps l'associé.

Le 15 mars 1804, l'instrument fut reçu officiellement par deux organistes de renom MM. Miroir et Desprez (1).

Sous les doigts habiles de Fernand-Albert Gautier, ci-devant organiste de l'abbaye royale de Saint-Denys en France (2), l'orgue exprima la joie et l'enthousiasme des fidèles et chanta souvent les **Te Deum** des victoires de la patrie.

Hélas ! une journée néfaste dans l'histoire de Soissons, le 13 octobre 1815, apporta de nouveaux désastres à la cathédrale. L'explosion de la poudrière de Saint-Rémi, qui fit tant de victimes, défonça les portes et brisa de nombreuses verrières de la grande nef et du chœur. L'orgue fut fortement secoué par la commotion générale, des boiseries tombèrent, mais l'instrument ne semble pas avoir trop souffert, directement au moins, de cette catastrophe.

Gautier note (dans le livre d'orgue, manuscrit que nous possédons) que l'explosion eut lieu le 13 octobre « à une heure un quart de l'après-midi » : cinq séminaristes furent tués dans le jardin où ils prenaient leur récréation (actuellement parc du Collège de jeunes filles), et deux autres, grièvement blessés, moururent dans la nuit : ces sept victimes furent enterrées le 17

(1) L'invitation pour la réception de l'orgue était rédigée en ces termes : « Les administrateurs de l'église cathédrale et paroissiale de Soissons vous préviennent qu'il sera, jeudi prochain, 15 mars 1804, à 3 heures précises de l'après-midi, procédé à la réception de l'orgue par MM. Miroir et Desprez, célèbres organistes de Paris, sauf la garantie d'une année.

« L'administrateur croit devoir vous en donner avis, à vous qui avez contribué, par les quêtes qui se font dans cette église, au rétablissement de cet instrument précieux consacré à la décence des offices et au soulagement du Chœur ».

(2) Puis organiste de Saint-Leu, Saint-Gilles à Paris ; reçu organiste de la cathédrale de Soissons le lundi 13 février 1804 et « mis en possession » le jeudi 15 mars de la même année.

octobre et le jour de la Toussaint, « jour où l'on reprit le service dans la pauvre cathédrale ouverte à tous les vents », l'orgue pleura les victimes de cette terrible journée...

A Ferdinand Gautier succéda, vers 1826, une ancienne religieuse de l'abbaye Notre-Dame de Soissons, jetée hors du cloître par la Révolution. Cet intérim fut de courte durée.

Sous l'épiscopat de Mgr de Simony, arriva à Soissons, échangeant la vie agitée de guérilla dans les bocages de la Vendée remuée par la duchesse de Berry contre l'existence plus paisible de maître de chapelle, Pierre Riballier (1) qui devint, en mars 1833, titulaire du grand orgue.

Malheureusement, sous le magnifique buffet Louis XV aux armes de Saint-Jean des Vignes, et malgré l'adjonction, vers 1830, d'un jeu de montre par l'organier très consciencieux que fut M. Callinet (et qui avait procédé à quelques réparations provisoires), l'instrument sentait le travail du temps qui use et détériore lentement mais sûrement.

Déjà, en 1849, P. Riballier réclamait une nouvelle et complète restauration. La réclamation fut classée et le talent de l'organiste dut s'efforcer d'atténuer la fatigue de l'orgue. M. Riballier démissionna en 1864 et fut provisoirement remplacé par M. l'abbé Ply, maître de chapelle (2).

En 1868, les boiseries qui enfermaient le chœur et le jubé de marbre qui en cachait la vue étant tombés, à la grande satisfaction des uns, au grand déplaisir des autres (3), on pensa à l'orgue et l'on fit... un devis.

Survint la guerre : au lieu de se transformer en facture, le devis resta... en plan.

En 1872, quand furent « fermées les déchirures ouvertes aux flancs de la cathédrale » par le bombarde-

(1) P. Riballier avait été organiste, à Laval, à partir du 12 octobre 1817.

(2) Pierre Riballier mourut en son domicile à Soissons, 9, rue Richebourg, le 25 janvier 1875.

(3) cf. la plaquette consacrée à l'ancien jubé par l'abbé Pêcheur. (Paris, 1865).

ment, on revint au projet de 1868 et l'exécution, confiée à la maison Merklin, de Lyon, fut cette fois sérieusement commencée (1).

Un jeune organiste alsacien, Joseph Ogé, élève de Henri Hesse, organiste de la cathédrale de Nancy, puis de Baptiste, professeur d'orgue au Conservatoire de Paris et lui-même organiste de Saint-Martin de Metz (2), avait fui l'annexion allemande et avait été nommé organiste de la cathédrale de Soissons immédiatement après la guerre de 1870-71. Il dut se contenter, faute d'argent, d'une restauration très incomplète : on gardait pour des jours meilleurs la réalisation totale du projet.

C'est seulement en 1892, grâce à la générosité d'un évêque qui aimait la musique sacrée, Mgr Duval, qu'une réfection sérieuse de l'orgue fut décidée et menée à bonne fin. L'instrument, reconstruit presque entièrement par J. Merklin, fut inauguré solennellement le 19 janvier 1893, sous la présidence de Mgr Duval. M. Daller, organiste alors de Saint-Eustache de Paris, alternant avec M. Ogé, joua avec brio plusieurs pièces de Jean-Sébastien Bach et de Charles-Marie Widor.

Le nouveau grand-orgue comprenait une quarantaine de jeux répartis sur trois claviers et un pédalier. Malheureusement, sacrifiant au goût de l'époque, le facteur avait supprimé presque tous les jeux de mutation qui faisaient le charme de l'ancien Clicquot, préférant, comme en fait foi un rapport, des anches tonitruantes à cette « forêt de petits tuyaux inutiles » (sic). C'était confondre l'intensité avec le coloris : erreur courante à l'époque.

(1) Le *Bulletin religieux de l'Aisne*, page 72, signale au 1^{er} novembre 1872 la réception officielle du grand orgue « restauré après le bombardement de 1870 ».

(2) M. Joseph Ogé était né le 15 juin 1852 à Wœrth, près Wissembourg, (Bas-Rhin). Organiste du grand orgue jusqu'à la guerre 1914-18, il espérait toujours revoir un nouvel instrument à la tribune écrasée en 1918. Il mourut à Paris, le 8 août 1940, à la suite de l'évacuation. Son vieux cœur d'Alsacien n'avait pu survivre à cette nouvelle épreuve.

Hélas ! un quart de siècle ne devait pas s'écouler que la plus terrible des catastrophes allait ruiner ou mutiler le travail de tant de siècles ! Sur une superficie de six cents mètres, la voûte principale de la cathédrale s'effondra au cours des effroyables combats de 1914-1918 et la nef se trouva à ciel ouvert...

Le grand orgue fut complètement détruit en 1918, au moment de l'écroulement de la tour et des voûtes...

* *
*

Vingt-trois millions sont nécessaires pour reconstruire un instrument qui aille de pair avec la magnifique restauration poursuivie par les Beaux-Arts entre 1919 et 1937.

Après une longue et minutieuse étude, l'Administration des Beaux-Arts, aidée par la Société des Amis de l'Orgue de Soissons (fondée en 1949), a confié au facteur Gonzalès, un des derniers élèves de Cavallécoll et digne successeur des Carlier, Thierry et Clicquot, la construction d'un grand trente-deux pieds qui comprendra 66 jeux réels. Les travaux, commencés le 1^{er} septembre 1952, sont en cours. Si tout va bien, une bonne partie de l'orgue sera placée à la tribune dès la fin de l'année 1954 et la cathédrale retrouvera ainsi (enfin !) son âme chantante.

Chanoine Henri DOYEN,
Organiste de la Cathédrale.

Souvenirs

sur Alexandre Dumas père

Le 1^{er} mai 1950 décédait à l'âge de 89 ans, Monsieur Henri François Lhote, notre collègue depuis de nombreuses années. Deux ans plus tôt, le 13 mai 1948, il nous avait fait remettre une quinzaine de feuillets concernant Alexandre Dumas père. L'intérêt de ce document nous a paru si vif que nous n'hésitons pas à l'insérer dans notre bulletin.

H. L.

*
* *

Mon père fit la connaissance d'Alexandre Dumas au Wallu, près de Villers-Cotterêts, vers 1862, par l'entremise d'un ami commun, Darsonville, qui y était meunier, et chez qui Dumas, venait tous les ans à l'époque des chasses.

Dumas possédait du reste, à Wallu, sur les bords du grand étang qui alimente le moulin, un chalet, qui existe encore, et où il recevait des auteurs dramatiques, des acteurs en renom, toute une élite de grands écrivains et des amis personnels.

On ne s'ennuyait pas au Wallu, car on y menait très joyeuse vie.

Mon père, avec sa nature exubérante, ses dons naturels de causeur et ses goûts de grand chasseur, fut

bien vite l'un des intimes du grand romancier, et bien rares étaient les réceptions et les fêtes données au chalet, auxquelles il n'était pas convié. Il y connut ainsi bien des célébrités du Second Empire.

Je me rappelle vaguement, il est vrai, car j'étais bien jeune à cette époque, les feux d'artifices que l'on tirait sur l'étang, vers 1868, à l'occasion de ces fêtes.

Ma bonne mère, qui, elle, descendait au moulin chez Madame Darsonville, venait me réveiller, assez tard, quelquefois dans la nuit, pour que je puisse y assister. Dumas, qui adorait les enfants, me prenait à califourchon sur ses épaules, je me cramponnais des deux mains à sa chevelure crépue, et il riait lui-même comme un enfant de voir ma joie quand partaient les fusées tout au bout de l'étang. Combien de fois m'a-t-il fait aussi sauter sur ses genoux en me disant, ce qui m'a été répété souvent par ma mère, « Ah ! clampin », c'était son mot de prédilection quand il parlait aux tout petits... « Tu pourras dire plus tard que le grand Alexandre Dumas t'a fait sauter sur ses genoux »...

Il me fit don, un jour, d'une petite caronade que, pour les fêtes de nuit, on fixait à l'avant d'une grande barque et qui servait à tirer des fusées. De cette caronade il ne me reste plus que la pièce principale, le petit canon de bronze, que j'ai toujours conservé et qui est pour moi, un souvenir précieux de cet heureux temps. (L'affût et la monture ont été détruits en 1914).

Les relations de notre famille avec Dumas se poursuivirent jusqu'à la guerre de 1870. Dumas venait fréquemment à Soissons, soit directement de Paris, soit de Villers-Cotterêts, et descendait dans notre si hospitalière maison de la rue Saint-Antoine, vieil hôtel Louis XV, où je suis né et dont la guerre de 1914, n'a laissé, hélas, que des ruines, qui, elles aussi, sont destinées à disparaître bientôt, une nouvelle rue étant projetée sur son emplacement.

Cette maison comportait deux grandes ailes, formant pavillons distincts, séparés par la cour ; nous habitions dans l'un d'eux et l'autre était aménagé en chambres d'amis.

Dumas arrivait toujours flanqué de deux ou trois

secrétaires. Il venait, disait-il, passer deux ou trois jours, mais il restait généralement une semaine et plus.

En débarquant, il commençait par se précipiter sur toute la maisonnée, embrassant tout le monde, mon père, ma mère, moi, la bonne, tous y passaient ; d'origine créole, il avait l'effusion facile, on croyait toujours avec lui, qu'il y avait un siècle qu'on ne s'était vu.

Aussitôt installé, il partait en ville avec la bonne, achetant de ci, de là, ce qu'il comptait cuisiner avec elle, le soir, car c'était un fin gourmet et un excellent cuisinier ; entre deux achats et au hasard des rencontres, il invitait « sans façon » ses connaissances à venir partager le diner de « l'ami Lhoté » ; bref, il se considérait comme étant chez lui. Il en résultait que ma mère avait presque tous les jours à recevoir, douze ou quinze personnes, car nombreux étaient ceux de Soissons, journalistes ou notabilités quelconques, qui étaient désireux de coudoyer ainsi le grand romancier.

Aussitôt nos invités partis, Dumas, s'emparait du bureau de mon père et là, vêtu simplement d'un immense pantalon à la hussarde, la chemise largement ouverte sur son cou de taureau, il se mettait à composer au courant de la plume, avec une facilité incroyable, sans jamais se relire, ni se raturer, les feuilletons journaliers destinés aux journaux qui publiaient ses œuvres. Il avait devant lui, un paquet de grandes feuilles blanches, n'écrivait qu'au recto et jetait ces feuilles à terre, sans plus s'en occuper, aussitôt remplies, ses secrétaires les recueillaient et les classaient le lendemain pour les adresser aux diverses rédactions parisiennes. Ce travail durait une grande partie de la nuit. Il ne dormait que quelques heures le matin.

La principale occupation de Dumas, quand une partie de chasse ou de pêche aux écrevisses, n'avait pas été projetée, était, aussitôt levé, de filer vivement à la cuisine, pour y retrouver Maria, notre bonne, et là, de combiner avec elle les menus de sa façon qu'il comptait présenter à nos convives, ses recettes culinaires, parfois abracadabrantes, étaient paraît-il quelquefois publiées dans « l'Argus soissonnais », par M. René Fossé d'Arcosse, sous forme de dialogues, souvent cocasses, entre notre bonne et lui.

Voici l'histoire de la photographie avec dédicace qui, avec le petit canon, dont j'ai parlé plus haut, constituent les seuls souvenirs qui me restent de Dumas :

Mon père et lui étaient allés chasser chez un fermier des environs de Fère-en-Tardenois, M. Chopin, parent d'une de nos cousines Mme veuve Prévost, dont il était, je crois, le locataire pour des terres de son exploitation et qui avait provoqué l'invitation. Ce M. Chopin, très brave homme, du reste, était le type de l'ancien fermier, assez fruste, peu lettré, mais suffisamment cependant pour apprécier la célébrité du grand écrivain, dont les journaux publiaient alors les œuvres, aussi était-il, lui aussi, très fier de le recevoir. Au cours de la partie de chasse, il survint un violent orage qui laissa nos Nemrods trempés comme des soupes.

Rentrant vivement à la ferme, M. Chopin alla quérir des fagots et fit un grand feu dans l'immense cheminée qui occupait autrefois les cuisines, salles à manger des anciennes fermes, on mit vestons et gilets sur des chaises en face du foyer, pour les sécher, pendant que nos chasseurs, fumant la bonne pipe et devisant de leurs exploits, se séchaient eux-mêmes en attendant l'heure du retour. Au cours de la conversation, M. Chopin dit à Dumas le plaisir que lui avait procuré sa visite mais il ajouta : « J'espère bien que vous m'en laisserez un souvenir... »

Dumas était habitué à ces genres de demandes. D'ordinaire, il s'en tirait en donnant un objet personnel quelconque qu'il tirait de ses poches : porte-mine, carte avec dédicace, menu bibelot quelconque mais il se trouvait que, ce jour-là, il n'avait rien de ce genre sur lui et il était un peu embarrassé pour satisfaire le brave M. Chopin. Croyant pouvoir s'en tirer par une boutade, il dit à son hôte : ...« A moins que vous ne vouliez accepter mon veston en souvenir, je ne vois diable pas, mon cher Monsieur, ce que je pourrais vous laisser... »

M. Chopin ne fait ni une ni deux, il se précipite sur le veston, orné d'un superbe ruban de la Légion d'honneur qui séchait devant lui et, remerciant Dumas, fit disparaître le veston dans sa chambre.

Dumas, au fond, riait « jaune » mais il trouva néanmoins l'aventure peu banale et digne d'être contée par lui un jour ou l'autre, comme il savait si bien le faire ; c'est-à-dire avec beaucoup d'enjolivements mais, pour l'instant, il ne se voyait guère, lui Dumas, rentrant en voiture découverte et en manches de chemise à Soissons. Mon père, heureusement, s'était muni d'un pardessus. Dumas était de très grande taille, mon père aussi mais Dumas était beaucoup plus gros que lui. Néanmoins, les choses s'arrangèrent. Dumas enfla tant bien que mal le susdit pardessus et ainsi firent-ils une rentrée triomphale à Soissons où les attendaient les convives habituels.

Quelques jours après, Dumas se fit photographier à Villers-Cotterêts par son photographe habituel, Duponcet, vêtu du fameux pardessus qui, assurait-il, lui allait comme un gant et envoya un exemplaire de cette photographie à mon père en souvenir de cette partie de chasse mémorable. Photographie portant comme dédicace : « Souvenir de notre chasse de Sergy à notre bon ami Lhote ».

Nous avons, paraît-il, bien d'autres souvenirs de Dumas et, notamment, le manuscrit de son roman « Olympe de Clèves » sans dédicace, mais mon père, comme Dumas, ne savait rien refuser à ses amis et, petit à petit, tous ces souvenirs se sont dispersés. Nous ne possédons plus, de l'illustre écrivain, que la photographie et le petit canon dont j'ai déjà parlé. Je désire vivement que ces souvenirs restent toujours en famille.

QUELQUES ANECDOTES SUR DUMAS

Dumas, arrivait à Soissons souvent à l'improviste, mais toujours « flanqué » de secrétaires plus ou moins faméliques, qui vivaient à ses crochets ; gagnant des millions, il se trouvait, fréquemment, du fait de son imprévoyance et de sa bonté, qui frisait la bêtise, à court d'argent mais, doué d'une nature insouciance, il n'y attachait aucune importance.

Ma mère m'a conté de lui, ce trait qui peint bien sa faiblesse vis-à-vis de son entourage. En arrivant un jour à la maison, il prend ma mère à part et lui met dans la main, deux ou trois rouleaux d'or de mille francs, lui disant : « Je vous en prie, cachez-moi cela, car si Darsonville voit que j'ai de l'argent sur moi, il voudra sûrement me l'emprunter et moi je ne pourrai sûrement pas le lui refuser ».

Darsonville à cette époque, 1868, était très gêné dans ses affaires, il fut obligé, je crois, de liquider judiciairement sa situation et de vendre son moulin quelque temps après.

On ne connaissait à Dumas aucune famille proche autre que son fils Alexandre, qui délaissait beaucoup son père et qui, du reste, s'il lui ressemblait beaucoup au physique, en différait totalement au moral, aussi intéressé que son père était prodigue, aussi distant dans ses relations que son père était accueillant à tous ; la surprise de nos parents fut donc grande quand un beau matin, Dumas leur débarque flanqué non seulement de ses inévitables secrétaires, mais accompagné d'une jeune personne d'allure très distinguée et de mise simple, qu'il présente à ma mère, comme étant sa nièce, naturellement ni ma mère, ni mon père, ne firent aucune réflexion sur cette parentée ignorée d'eux jusqu'à ce jour et on prépara dans le deuxième pavillon de notre maison de la rue Saint-Antoine, deux chambres, l'une pour Dumas et l'autre pour sa nièce « Marie », les secrétaires prirent gîte dans les combles mansardés.

Dumas avait fait annoncer par l'Argus quelques jours auparavant une conférence sur « Les Forestiers », il fit réserver pour mon père, ma mère et sa « nièce » Marie, l'une des plus belles loges du théâtre. Le rideau se lève, Dumas est devant sa table recouverte du tapis vert traditionnel avec la classique carafe et le verre d'eau, on lui fait une ovation, tout le monde est debout pour l'acclamer ; lui, souriant de son air si bon enfant, prend enfin la parole et parle, parle sans interruption pendant deux heures, un véritable feu d'artifice d'esprit, une suite d'anec-

dotes personnelles, de souvenirs se rattachant à Soissons ou aux amis qu'il y possédait, bref, vers minuit, il s'aperçut seulement que, de sa fameuse conférence, il n'avait pas dit un mot, tous les assistants étaient tellement sous le charme et tellement empoignés par la verve intarissable de l'illustre conteur qu'eux non plus ne s'étaient pas doutés que les heures s'écoulaient aussi rapidement, la conférence dût être remise par Dumas, à une date ultérieure...

Mais, pour revenir à la question de la parenté de Dumas avec « Marie », nous en eûmes le fin mot quelque temps après par un jeune homme, fils d'un conseiller à la Cour de Douai, M. Guillemain, qui était en quelque sorte secrétaire honoraire de Dumas, jouissant d'une belle fortune personnelle, il professait un véritable culte pour son patron qu'il suivait partout, sans l'exploiter, chose rare. Au cours de la dernière visite que Dumas nous fit à Soissons, avant 1870, Guillemain qui l'accompagnait, conta drôlement à mes parents le tour pendable que l'excellent homme lui avait joué et dont, il ne lui tenait pas rancune, du reste, tant son attachement pour lui était grand.

De « Marie », il ne connaissait pas exactement le nom de famille, il savait seulement qu'elle avait été bien élevée et que la passion qu'elle avait inspirée à Dumas était relativement récente ; très douce, très câline, elle obtenait facilement de lui ce qu'elle voulait, en tout cas, elle n'était pas femme d'argent et ne le « plumait » pas. Il advint donc qu'un jour à l'occasion d'une conférence qu'il devait donner au théâtre de Valenciennes, une grande réception fut offerte à Dumas par les membres de l'académie de cette ville et la municipalité, toutes les sommités de la ville et de la région y étaient invitées, un grand bal devait suivre la réception. « Marie », qui n'était connue de personne, n'avait pas été comprise dans les invitations, elle n'en mit que plus d'acharnement à vouloir y assister quand même ; embarras de Dumas, comment faire ? Une idée lumineuse lui vint... « Dis donc, Guillemain, si tu disais que Marie est ta femme... »

Guillemain ne savait rien refuser à son cher Maître,

la chose lui parut un peu risquée, cependant, car de Valenciennes à Douai, son pays d'origine, il n'y a qu'un pas et bien qu'ayant quitté sa ville natale depuis quelques années, il y avait encore quelques connaissances... enfin il accepta sur les instances câlines de Marie.

Ce qu'il craignait se produisit, d'anciens amis d'enfance le reconnurent au cours de la réception et vinrent le féliciter d'être le collaborateur de Dumas, tout en lui disant : « Nous ignorions ton mariage... ». Présentations à la pseudo Mme Guillemin, congratulations, etc..., etc... mais patatras, voilà qu'au cours de la soirée dansante, Guillemin surprend des sourires et des airs moqueurs à son adresse, soupçonnant quelque chose, il cherche Dumas et le surprend dans l'embrasement d'une fenêtre, derrière de grands rideaux, embrassant à pleine bouche... madame Guillemin. « Ah non, cela dépasse les bornes, dit Guillemin à Dumas, passe encore que vous fassiez passer mademoiselle Marie pour ma femme, mais me donner ici, presque dans mon pays, une réputation de mari... complaisant, je ne puis l'admettre, vous en conviendrez... »

Ces deux bons amis se boudèrent bien quelques jours, mais ils furent vite réconciliés... surtout quand ils se furent éloignées de Valenciennes et de Douai.

Dumas arriva seul un jour à l'improviste, sous prétexte de venir passer quelques jours auprès de ses bons amis : comme d'habitude il prévenait néanmoins mes parents à l'avance, cette visite soudaine surprit un peu mon père. Le lendemain, il eut l'explication de cette arrivée un peu anormale ; au beau milieu du déjeuner surgit, en coup de vent, venant de Paris, le régisseur du théâtre ambulant que Dumas exploitait alors, un nommé Charpentier et une discussion fort orageuse eut lieu entre Dumas et lui.

Les affaires de la tournée théâtrale en question étaient loin d'être brillantes, paraît-il, et Dumas se voyant dans l'impossibilité de payer acteurs, machinistes et autre personne n'avait rien trouvé de mieux à faire que de filer à l'anglaise et d'aller se mettre

au vert à Soissons, laissant ledit Charpentier se débrouiller seul. Le pauvre homme avait failli, disait-il, se faire écharper par la horde hurlante des susdits créanciers. A la grande fureur de Charpentier, Dumas riait aux larmes lui disant : « Mon pauvre Charpentier, mon pauvre ami, tu as dû passer un bien fichu quart d'heure, mais enfin, je te retrouve bien entier, tout cela passera, mets toi donc à table et n'en parlons plus... » Charpentier trouvait la plaisanterie bien mauvaise et on eut toute les peines du monde à le calmer, tant son émotion avait été grande.

DUMAS, CUISINIER

Le buisson d'écrevisses

Dumas, ainsi que je l'ai dit dans une précédente page, était excellent cuisinier et possédait bon nombre de recettes, surtout exotiques qu'il se plaisait à appliquer quand il était à Soissons.

A la suite d'une partie de pêche aux écrevisses organisée par mon père, dans la petite rivière de Crise, à Septmonts et à laquelle assistaient M. et Mme A... de V... amis intimes de mes parents, ainsi que Dumas, pêche qui avait été particulièrement fructueuse, plusieurs centaines, la totalité de cette pêche fut le soir même préparée par ce dernier, en un énorme buisson qui constituait le plat de résistance du dîner.

Mme A... de V..., fort gourmande de ce crustacé, fit grand honneur à la préparation de Dumas et bien que trouvant que les écrevisses étaient singulièrement « relevées » fit, pour sa part, une large brèche dans le buisson.

Le dîner terminé, Mme A... de V... se sent mal à l'aise et veut se lever de table... impossible... s'adressant à son mari : « Je ne sais ce que j'ai, mon cher Jules, lui dit-elle, mais je me sens toute drôle, toute étourdie et je ne puis me lever de ma chaise... », ma mère, qui n'avait pas la même affection que son amie pour les écrevisses et qui, de ce fait, n'en avait man-

gé que quelques-unes, ne ressentait rien, pour sa part, les autres convives, hommes, se sentaient bien un peu « gaillards » mais sans plus ; on n'incrimina donc pas les écrevisses, comme étant la cause du malaise de Mme A... de V... qui, du reste, s'atténua fort, au contact de l'air frais, en rentrant chez elle peu après.

On eut, le lendemain par notre bonne, l'explication du malaise survenue à notre amie.

Ma mère, en contrôlant les dépenses de ménage avec notre bonne, s'étonnait auprès d'elle, d'une dépense ayant trait à l'acquisition d'une bouteille de vieux cognac, celle-ci lui dit : « Mais Madame, c'est M^ossieur Dumas que me l'a fait acheter avec du drôle de poivre et des tas de choses, dont je ne me suis jamais servi et il a mis tout ça dans les écrevisses... »

Dumas avait en effet une excellente recette pour la préparation du court-bouillon : la voici :

« Composé en faisant bouillir oignons, carottes, bouquet garni, le tout épicé de cayenne ou autres condiments incendiaires. »

Il faisait, dans une bassine à deux anses, réduire ce court-bouillon jusqu'au moment où, après y avoir ajouté un grand verre de vinaigre, l'ensemble ne représentait plus que le quart, au plus de la quantité primitive, et ce, pour 200 belles écrevisses environ. Alors, seulement, et après avoir passé au tamis le concentré ainsi obtenu, il jetait dans la bassine toutes les écrevisses qui, bien entendu, étant donné le peu de court-bouillon restant, n'étaient pas couvertes par lui. La cuisson, la bassine étant remise en plein feu, s'obtenait en faisant sauter en l'air toutes les écrevisses et ce, constamment jusqu'à cuisson complète ; à la fin de cette cuisson, la bassine restant toujours en plein feu, et pendant encore quelques minutes, il ajoutait le contenu d'une bouteille de cognac à haut degré, puis, il laissait cette bassine refroidir sur le côté, sans faire sauter son contenu de façon que les écrevisses soient bien imbibées du court-bouillon définitif, ainsi obtenu, et qu'elles soient bien « corsées ». Il obtenait des écrevisses exquis, ne ressemblant en rien à celles, de goût fade et insipide, qui sont servies

ordinairement, même dans les meilleurs restaurants. Le cognac ajouté ne donnait nullement le goût d'alcool, mais, bien qu'ayant bouilli quelques minutes, ce cognac n'était pas trop évaporé.

On conçoit maintenant la raison pour laquelle Mme A... de V..., telle une grive ayant mangé trop... de raisin, ne pouvait plus se lever de sa chaise et le motif de ses étourdissements. Elle en rit beaucoup elle-même, mais se promit bien de faire attention, à l'avenir, quand elle goûterait de la cuisine de Dumas.

Ce dernier du reste, riait lui-même sous cape, en servant son fameux plat, il savait bien à quoi s'en tenir sur... l'indisposition de notre amie, mais il n'en dit rien.

Ma mère, par la suite, se servit toujours de la recette de Dumas, mais en n'ajoutant au court-bouillon qu'un verre de cognac au lieu d'une bouteille, ce qu'elle considérait comme excessif et vraiment... par trop coûteux. Ses écrevisses étaient d'ailleurs aussi bonnes... et n'empêchaient pas ses convives de se lever de leurs chaises...

On a raconté qu'un jour Dumas fils, causant avec son père, lui aurait dit : « On parlera plus tard de nous comme des deux Corneille (Pierre et Thomas) » et que Dumas père, d'un air assez narquois, lui aurait répondu : « Eh oui... mon cher Thomas... » Ce dernier, on le sait, poète de peu de valeur, n'a eu son nom retenue par l'histoire qu'en raison de la grande notoriété de son frère Pierre...

Dumas père avait le petit travers d'être très vain de la personnalité et non moins jaloux de sa popularité comme on l'a vu, au début de ces notes, il aimait à se qualifier, lui même, de grand Alexandre Dumas.

Ses relations avec les descendants de M. Deviolaine, conservateur des Eaux et Forêts, son cousin, avaient toujours été empreintes de froideur, en raison, paraît-il, de ce que cette famille avait été froissée de la désinvolture avec laquelle le grand écrivain, dans ses Mémoires, avait dépeint, sous un jour plutôt burlesque, la vie familiale de son parent. On lui en tenait rigueur.

Or il arriva que, lors d'un séjour de Dumas à Sois-

sons, il décida d'aller faire une visite à M. Paul Deviolaine, alors maire de notre ville, visite de courtoisie certes, mais motivée aussi, peut-être, par une autorisation à obtenir, de la municipalité, de disposer du théâtre pour quelque conférence.

Arrivé près de la place Mantoue, il aperçoit, de loin, M. Deviolaine rentrant chez lui. Dumas sonne, quelques instant après, et donne sa carte au domestique.

Celui-ci revient, disant que M. Deviolaine n'était pas chez lui, regretterait certainement de n'avoir pas été là pour le recevoir. Dumas de répliquer : « Mais je viens de le voir rentrer à l'instant... » Cependant il n'insiste pas et se retire très vexé.

De retour chez mon père, on se met à table et Dumas raconte aux convives ce qui vient de lui arriver... Presqu'aussitôt, par la grande porte vitrée qui sépare le vestibule de la salle à manger, on voit survenir notre bonne, accompagnant M. Deviolaine, à qui son domestique avait dû certainement rapporter, de suite, la réflexion à lui faite par Dumas et qui, gêné de ce contre-temps, venait, sans doute, s'excuser auprès de lui.

Mon père, à l'arrivée de M. Deviolaine, personnalité des plus estimées de notre ville, veut se lever vivement, pour le recevoir, mais Dumas, l'arrêtant d'un geste, le prie instamment de n'en rien faire et de lui laisser ce soin. Alors, mais sans se lever lui-même de table, il apostrophe, d'une façon sarcastique, M. Deviolaine resté debout :

« Moi qui partout suis reçu chaleureusement et que l'on est fier d'accueillir, je constate, Monsieur le Maire, qu'il n'en est pas de même chez vous, etc... etc... Toutes mes félicitations pour votre mentalité un peu spéciale... »

Bref, une série de réflexions ironiques et, en somme, peu courtoises, à l'adresse de l'arrivant.

Mon père et tous ses convives furent, bien entendu, navrés de cette algarade et auraient bien voulu n'en avoir pas été les témoins, surtout mon père, chez qui elle s'était produite.

Je dois dire que M. Deviolaine, qui était un homme d'esprit et très intelligent, ne parut jamais, par la suite, vis-à-vis de mon père, lui tenir rigueur de ce qu'il avait été le témoin, involontaire, il est vrai, de cette scène pénible.

Henri-François LHOTE.

Une Oraison funèbre

du grand archidiacre Gosset

Oraison funèbre du très haut, très puissant et très excellent prince Louis XIV du nom par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, prononcée dans l'église cathédrale de Soissons le 11 décembre 1715 par Jean-Baptiste Zacharie Gosset, prêtre, docteur de Sorbonne, grand archidiacre de Soissons et chanoine de l'église cathédrale.

L'auteur de cette oraison funèbre fut l'un des éminents dignitaires du clergé de son époque. L'auteur de la présente communication n'a pas eu le temps de faire des recherches à son sujet, mais il croit se souvenir qu'il fut l'un des membres de l'académie de Soissons et historien distingué. (1)

Louis XIV était mort en septembre 1715. Il est probable qu'en son honneur des services solennels furent célébrés dans toute la France et des oraisons prononcées en de nombreuses cathédrales. Si celle qui est résumée ci-après fut imprimée à Paris chez Pierre Witte, c'est que selon toute probabilité elle fut considérée comme un exemple d'éloquence sacrée.

La plaquette qui la reproduit compte 38 pages, petit in-quarto ; elle doit être assez rare, car c'est la première fois que depuis longtemps elle est apparue dans les catalogues de livres anciens. (2)

(1) Cette oraison a déjà été publiée dans les bulletins de la Société. Elle ne nous apprend rien.

(2) Nous connaissons cinq exemplaires, pour le moins, chez les érudits locaux.

L'oraison porte en exergue la parole du vieux testament :

« Samuel le sacra et depuis ce temps l'esprit du Seigneur fut toujours en David. »

Elle débute par un rappel du sacre de nos rois.

C'est à Reims que Louis XIV avait été sacré le 7 juin 1654 par Monseigneur Legras, évêque de Soissons, ville où le grand Clovis avait reçu les premières impressions de la grâce.

C'est aussi un évêque de Soissons, Jacques de Bazoches, qui, le 29 novembre 1226, avait sacré Saint-Louis.

Puis l'orateur rappelle que Louis est dans le tombeau et que par l'esprit de Dieu il avait montré toute sa vie l'exemple des grandeurs réelles et solides d'un roy chrétien.

Il a été, dit-il, l'un des plus grands rois du monde aux yeux des hommes.

Il a été l'un des plus grands rois du monde aux yeux de Dieu.

Et dans une première partie sur le thème « les rois ne sont grands qu'autant qu'ils sont animés de cet esprit », il relate la succession des victoires qui ont marqué le siècle de Louis-le-Grand.

Il rappelle qu'en 1674, il mettait le sceau à l'établissement d'une savante société « à Soissons » et il conclut cette relation du règne par ces paroles :

« La valeur et la modération qui avaient fait de Louis un héros si grand, n'était qu'une portion de cette véritable grandeur que Dieu avait mise en son âme, il l'avait placé sur le trône pour être le modèle des rois. Ses sujets verront en lui un prince guerrier et pacifique, travaillant sans relâche aux affaires étrangères et domestiques, veillant à tout avec discernement, sacrifiant à l'intérêt de ses peuples sa gloire et sa vie, respecté de ses courtisans, gouvernant toute sa cour comme une seule famille : mais ils apprendront de lui à se rendre aussi grands aux yeux de Dieu, qu'il s'est rendu grand aux yeux des hommes. »

Dans une seconde partie, l'orateur développe les qualités chrétiennes du roi défunt. Il le félicite d'avoir révoqué l'Edit de Nantes « faisant ainsi triompher la

vérité sur l'erreur », d'avoir soutenu les missions qui s'employaient à répandre le christianisme chez les infidèles. Il fait allusion à l'église gallicane.

Ayant enfin rendu longuement hommage à ses qualités familiales (1), il termine son oraison par ces paroles :

« Que ce sacrifice de propitiation que vous allez offrir, achève d'assurer une gloire immortelle dans le ciel à l'un des plus grands et des plus sages rois de la terre. »

Si l'on essaie de porter une appréciation sur la valeur littéraire de cette oraison, on peut la considérer comme un beau monument d'éloquence, de style sobre, dénué d'emphatisme, plein de noblesse, frappé de la marque de l'époque classique.

Sa présentation gagnerait peut-être à être développé plus complètement par l'un des éminents ecclésiastiques, membre de notre Compagnie.

Paul WAENDENDRIES.

(1) Sauf sur le chapitre de ses innombrables maîtresses.

MÉMOIRES DE LA GÉNÉRALITÉ DE SOISSONS

Manuscrit daté 1712 de 86 feuillets
reliure veau marbré de l'époque (1)

Ce manuscrit, en excellent état de conservation, écrit en bonne écriture anglaise, contient un résumé de haut intérêt de ce qu'était la généralité de Soissons à la fin du règne de Louis XIV.

Il débute par un exposé géographique :

Il rappelle qu'elle était composée d'une partie de l'Île de France, de la Champagne et de la Picardie et était confinée à l'Orient par la généralité de Châlons, à l'Occident par celle d'Amiens, au Nord par celle du Hainaut, au Sud par celle de Paris.

La généralité contenait les pays du Soissonnais, du Laonnois, du Valois, de la Thiérache, d'une partie du Vermandois et du Beauvaisis. Son étendue était de trente lieues sur vingt.

Elle était traversée par les rivières navigables de l'Aisne, l'Oise, la Marne. Leur possibilité d'utilisation pour les péniches transportant en particulier du vin et du blé vers Paris et le flottage des bois est examinée.

A côté de ces grands cours d'eau existait l'Ourcq, rendue navigable par le moyen d'écluses pour le transport des bois de la forêt de Retz. Il y avait encore des cours d'eau de moindre importance, activant de nombreux moulins tels que le Thérain (en Beauvaisis), la Vesle, la Crise, la Serre, l'Elette (Ailette), l'Arond, la Brèche, etc...

(1) Ce document a déjà fait l'objet d'une étude dont le résumé a été publié dans les bulletins de la Société.

Le terrain de la généralité, composé de côteaux plantés de vignobles, ne contient pas de montagnes. Son climat est assez tempéré bien que plus froid en Hainaut.

Elle contient sept élections judiciaires : Soissons, Laon, Guise, Noyon, Clermont-en-Beauvaisis, Crépy-en-Valois et Château-Thierry.

Le texte aborde ensuite successivement les différentes élections dont il examine l'ethnographie et l'économie.

Pour faciliter les comparaisons, nous examinerons ces différents points en rompant ainsi l'ordonnance de l'exposé.

A. — Population

Elections de Soissons	68.000.
Elections de Laon	64.000.
Elections de Guise	49.500.
Elections de Noyon	49.000.
Elections de Clermont	27.000.
Elections de Crépy	25.000.
Elections de Château-Thierry	49.000.

Villes

Soissons	7.000	habitants
Vailly-sur-Aisne	1.100	»
Braine	1.200	»
Laon	5.000	»
La Fère	1.600	»
Coucy	800	»
Vervins	1.200	»
Ribemont	800	»
Crépy-en-Laonnois	600	»
Bruyères	400	»
Guise	2.500	»
Aubenton	1.000	»
Noyon	4.500	»
Chauny	3.000	»
Ham	1.400	»
Clermont	1.600	»
Bulles	550	»

Crépy-en-Valois	1.800	»
La Ferté-Milon	1.600	»
Neuilly-Saint-Front	1.500	»
Pierrefonds	800	»
Villers-Cotterêts	1.800	»
Château-Thierry	3.200	»
Montmirail	1.600	»

B. — Agriculture

Les terres sont qualifiées :

— Dans l'élection de Soissons :

Fort bonnes, produisant beaucoup de blé, d'avoine, d'orge, de chanvre, de pois et de féverolles.

Le vin est médiocre et consommé dans le pays. (A noter qu'un fabliau du moyen-âge signalait qu'il n'y avait bon vin que de Soissons).

Peu de prairies. Fruits bons.

— Dans l'élection de Laon :

Forêts de Coucy appartenant à son altesse royale « Monsieur ». Buissons appartenant à des communautés ecclésiastiques. Terres fort bonnes sauf aux confins de la Champagne. Même production que dans le Soissonnais.

Vins assez recherchés, consommés sur place et transportés en Flandre et dans le Hainaut, perdent de leur qualité par le transport.

Assez belles prairies dans les vallées. Fruits assez bons.

— Dans l'élection de Guise :

Forêts au Nouvion et à Saint-Michel.

Terres froides produisant du blé, de l'avoine et de l'orge.

Pas de vigne. On « façonne » de la bière qui tient lieu de vin.

Très peu de fruits en raison du climat. On cultive une plante particulière appelée « Cocléaria ».

— Dans l'élection de Noyon :

Terres très bonnes (même production que dans le Soissonnais).

Peu de vignes, vin médiocre.

Fruits en abondance et fort bons.

— Généralité de Clermont :

Forêt de Haye. Terres fort fertiles et de grand rapport (blé, orge, avoine).

— Election de Crespy :

Forêt de Retz appartenant à son altesse royale « Monsieur ». Terres très bonnes (blé et autres grains).

— Election de Château-Thierry :

Terres très bonnes produisant beaucoup de blé sauf du côté de la Champagne où elles ne produisent que du seigle et de l'avoine. Beaucoup de vignes, vins assez bons transportés à Paris par la Marne et dans le Nord par charrois.

C. — Commerce

— Election de Soissons :

Commerce à blé considérable, le fait a été confirmé par tous les écrits qui ont traité de l'économie de notre ville, en particulier ceux de la fin de l'ancien régime.

« Les marchands y établissent leurs greniers (à blé) et voiturent à Paris par la rivière d'Aine ». Les plus riches familles du Soissonnais doivent leur fortune au commerce.

En fait, Soissons a été longtemps le grand ravitailleur en blé et farine de la capitale. Ceci donnait une importance toute particulière à sa généralité.

Le remarquable ouvrage de M. Hennequin a développé l'incidence que cette qualité put avoir quand il s'est agi de la formation du département de l'Aisne et qui, contre la logique, desservit cette ville et lui en fit préférer un autre chef-lieu.

— Election de Laon :

Commerce analogue se doublant de celui du vin produit dans les côteaux du Laonnois et qui a complètement disparu.

Commerce d'artichauts.

— Election de Guise :

Le texte ne signale rien de particulier à ce sujet.

— Election de Noyon :

Commerce de blé, bois et charbon transporté à Paris par l'Oise.

— Election de Clermont :

Grand commerce de blé.

— Election de Crespy :

Commerce de blé et de bois transportés par l'Ourcq, la Marne et la Seine.

— Election de Château-Thierry :

Le plus grand commerce est celui du vin dénommé vin de Marne.

D. — Industrie

— Election de Soissons :

Il n'est signalé aucune industrie particulière (on passe même sous silence celle de la meunerie).

— Election de Laon :

Mine d'alun à Bourg-et-Comin. Toutes sortes d'ouvrages de verrerie dans la forêt de La Fère et de Saint-Gobain (dans le château de Saint-Gobain a été installé une nouvelle manufacture de glaces) dont la fabrication est longuement décrite.

Moulin à poudre à La Fère.

— Election de Guise :

Forges dans la forêt de Saint-Michel. Le fer est transporté à Reims, Amiens et Saint-Quentin pour y être transformé.

Fabrication de munitions.

Façonnage de toile dont le commerce se fait à Saint-Quentin.

— Election de Noyon :

Rien à signaler.

— Election de Clermont :

On signale l'industrie du salpêtre.

— Election de Crespy :

Manufacture de serge à Neuilly-Saint-Front dont le commerce se fait à Reims et à Paris.

— Election de Château-Thierry :

Carrière de meulière et de plâtre.

La mentalité des habitants est appréciée de la façon suivante :

— Election de Soissons :

Esprit assez vif et porté au commerce.

— Election de Laon :

Les habitants des villes ont assez de vivacité d'esprit, quoiqu'ils soient naturellement paresseux et portés au repos et à la tranquillité. Ceux de la campagne sont naturellement plus laborieux.

— Election de Guise :

Les habitants naturellement fort laborieux, durs au travail, aimant la guerre et bons cavaliers.

— Election de Noyon :

Les habitants ont l'esprit vif et dur. Ils sont laborieux et portés au commerce et au ménage.

— Election de Clermont :

Les habitants y ont l'esprit vif et sont très laborieux.

— Election de Crespy :

Les habitants ont l'esprit assez vif, ils sont fort laborieux et portés au commerce.

— Election de Château-Thierry :

L'esprit des habitants est assez vif, mais porté à la débauche et très peu laborieux.

Cet exposé économique et social est évidemment fort incomplet, mais à ma connaissance, il est l'un des seuls qui ait été dressé à cette époque. Sa comparaison avec la statistique du département de l'Aisne de Brayer publié en 1824, est particulièrement intéressante et fait ressortir les qualités exceptionnelles de ce fonctionnaire (chef de division à la Préfecture).

Présentement, le service de statistiques économiques et sociales dont la direction régionale est à Reims se livre à une étude beaucoup plus serrée, mais qui est encore à son début et qui contient de nombreuses lacunes et omissions inévitables.

Il serait évidemment d'un grand intérêt de compléter cette étude en compulsant les documents concernant l'élection de Saint-Quentin rattachée à la généralité d'Amiens. On pourrait ainsi faire ressortir l'évolution de l'économie qui paraît pouvoir se résumer ainsi pour la partie de la généralité de Soissons demeurée dans le département de l'Aisne.

Agriculture

Le développement de l'industrie sucrière, introduite en France par décret impérial du 25 mars 1811, et dans le département par circulaire ministérielle du 28 mars 1811, constitue l'élément essentiel de cette évolution. Elle a contribué au maintien de l'importance de la culture du blé.

Les plantureux pâturages de la Thiérache existaient-ils à cette époque ? On pourrait en douter. Car il ne leur est fait nulle allusion pas plus qu'à l'industrie laitière qu'elle fit naître.

La qualité du vignoble du Laonnois est soulignée. Ce vignoble a totalement disparu. Cela résulte du recul de la limite septentrionale de la culture de la vigne.

L'importance du commerce du blé vers Paris est soulignée. Il constitue la richesse principale de la région. Il était grandement favorisé par le réseau de voies navigables se dirigeant vers Paris.

Le bois des forêts de la partie sud se dirige également sur Paris, en particulier par flottage. Celui de la partie nord servait de combustible à l'industrie métallurgique qui existait déjà dans la région de Guise.

L'industrie du textile ne s'était pas encore développée. Elle demeurait cantonnée à Saint-Quentin, hors du territoire de la généralité.

En fait, la seule industrie importante était celle de la glace qui venait de naître à Saint-Gobain.

Au point de vue ethnographique, on peut relever, bien que les indications soient bien sommaires, que la population des campagnes était plus importante qu'aujourd'hui, celle des villes moindre.

A ce sujet, l'ouvrage de Brayer est beaucoup plus précis.

Mais en fait, ces questions économiques et ethniques n'occupent qu'une faible partie de l'ouvrage qui s'étend longuement par la suite sur l'état ecclésiastique de la généralité, son gouvernement militaire, ses finances.

Etat ecclésiastique :

Evêché à Soissons, le 34^e de France, 2.390 paroisses.

L'évêque est suffragant de l'archevêché de Reims.
Ses titulaires ont sacré Saint-Louis et Louis XIV.
Le siège en 1712 est occupé par Mgr de Sillery.
Suit la longue énumération des abbayes :

Abbayes d'hommes

Saint-Médard (Saint-Benoist) ;
Saint-Jean-des-Vignes (Saint-Augustin) ;
Valsery (Prémontrés) ;
Saint-Crépin-le-Grand (Saint-Augustin) ;
Saint-Yves de Braine (Prémontrés) ;
Valchrétien (Prémontrés) ;
Saint-Crépin-en-Chez (Saint-Benoist).

Abbayes de femmes

Notre-Dame (Saint-Benoist) ;
Saint-Paul (Saint-Benoist) ;
Saint-Pierre à la Chaux ;
Saint-Léger-aux-Bois ;
Saint-Hubert de Bretigny ;
Saint-Paul-aux-Bois ;

Et de nombreux autres établissements.

L'évêché comprend :

3 collégiales :

Saint-Pierre au Parvis ;
Notre-Dame des Vignes ;
Saint-Waast.

4 chapîtres :

Sainte-Sophie ;
Mont-Notre-Dame ;
Berzy ;
Thourotte.

Il y a en outre dix monastères d'hommes :

Les Célestins ;
Les Célestins de Sainte-Croix ;
Les Feuillants de Soissons ;
Les Feuillants de Blérancourt ;
Les Minimes de Soissons ;
Les Minimes de Choisy-au-Bac ;

Les Cordeliers de Soissons ;
Les Capucins de Soissons ;
Les Jacobins de Vailly ;
Les Picpus de Vailly.

Quatre monastères de filles :

La Congrégation de Soissons ;
Les Minimés de Soissons ;
Les Filles de Saint-Benoist de Braine ;
Les Conseillères d'Oulchy.

A Maupas existe une Commanderie de l'ordre de Jérusalem.

Le séminaire est tenu par des prêtres de l'Oratoire.

Les hôpitaux de Soissons et de Blérancourt sont tenus par des religieuses.

On compte six pèlerinages dans l'élection, peu fréquentés d'ailleurs et n'attirant que les habitants du voisinage :

Arcy-Sainte-Restitue ;
La Joye dit Sainte-Claire ;
Sainte-Radegonde à Missy ;
Sainte-Geneviève près Soissons ;
Sainte-Léocade à Vic-sur-Aisne ;
Saint-Hippolyte à Chavignon.

Le clergé comprend 600 ecclésiastiques, 220 religieux et 180 religieuses. Soit au total un clergé d'un millier de membres.

L'évêché de Laon, fondé au V^e siècle par Saint-Rémy a son titulaire, second duc et Pair de France ecclésiastique. En 1712, il est occupé par Monseigneur de Clermont.

Les abbayes et monastères y sont aussi fort nombreux.

Le clergé compte 800 ecclésiastiques.

L'élection de Guise est rattachée à l'Evêché de Laon.

L'Evêché de Noyon date du V^e siècle. Il a été transféré de Vermand à Noyon par Saint-Médard, son premier titulaire. La ville de Tournay lui était rattachée.

Les abbayes, et monastères y sont également nombreux.

Il comprend 450 ecclésiastiques, 200 religieux et religieuses.

La ville de Clermont est rattachée au diocèse de Beauvais.

L'élection de Crespy se partage entre les évêchés de Soissons, Meaux et Senlis.

L'élection de Château-Thierry est rattachée au diocèse de Soissons.

Il comprend quatre abbayes d'hommes, deux de filles, cinq prieurés, quatre monastères d'hommes et deux de filles.

Gouvernement militaire

La généralité de Soissons se partage au point de vue militaire entre plusieurs gouvernements :

Les élections de Soissons, de Clermont et Crespy — gouverneur le duc d'Estrées — sont rattachées à l'Ile de France.

L'élection de Guise se partage entre la Picardie et la Champagne.

L'élection de Noyon est une partie du gouvernement de l'Ile de France et de Picardie.

L'élection de Château-Thierry dépend du gouvernement de la Champagne.

Toute la généralité de Soissons est rattachée au point de vue judiciaire au Parlement de Paris. Elle est divisée en quatre grands baillages (Soissons, Laon, Crespy et Château-Thierry) se répartissant en de nombreux baillages qui sont minutieusement énumérés dans l'ouvrage.

Finances

La généralité de Soissons est du ressort de la Cour des Comptes de Paris. Depuis 1596 le bureau des finances est établi à Soissons.

L'élection de Soissons rapportait alors 18.139 livres de tailles et environ 100 livres d'aydes.

Il y a deux greniers à sel : L'un à Soissons rapportant 90.000 livres environ ; l'autre à Vailly rapportant 80.000 livres environ.

Il y a un bureau général pour la vente du tabac produisant 90.000 livres.

L'ouvrage énumère aussi les revenus des autres et aussi des différentes seigneureries.

Revenant aux questions militaires, il énumère les lieux d'étapes de la généralité.

Les troupes de cavalerie consistent en deux régiments logés à Soissons, Laon, La Fère, Chauny, Ham et Noyon.

Y tiennent garnison treize compagnies de gendarmerie et une brigade des gardes du corps.

Revenant sur la question géographique, l'ouvrage décrit les principales villes de la généralité et résume leur histoire.

Il se termine par l'énumération des seigneureries.

On peut conclure que malgré sa rédaction quelque peu décousue, ce manuscrit présente un intérêt notable pour notre ville et la généralité dont elle était la capitale.

S'il n'est pas l'œuvre d'un technicien, l'auteur s'est efforcé d'être sincère et aussi complet que possible. Il peut servir de document à ceux qui essaient de suivre l'évolution de l'économie régionale.

Paul WAENDENDRIES.

Paysages Thiérachiens et Soissonnais

1^{er} CHAPITRE

ÉTRÉAUPONT-VAILLY

Notre première formation intellectuelle subsiste par delà les fonctions diverses que nous sommes appelés à remplir. C'est ainsi que devenu curé d'Etréaupont en mars 1896, notre professeur de Saint-Léger garde ses tendances, ses goûts, il les applique à de nouveaux paysages comme à se nouvelles sphères d'action. Sa formation soissonnaise est suffisamment achevée pour ne jamais s'affaiblir, d'autant plus que bien que transplanté en Thiérache, il garde avec ses anciens collègues restés à Soissons, avec son jeune frère achevant son Grand-Séminaire, une correspondance qui se colore de teintes empruntées tout ensemble au climat soissonnais et au climat vervinois. Par contre, redevenu Soissonnais en 1898 comme curé-doyen de Vailly et cela jusque 1907, il entretient une correspondance assez suivie avec ses anciens paroissiens d'Etréaupont et surtout avec son frère devenu professeur à l'Institution Saint-Joseph de Fontaine-les-Vervins. Ce va-et-vient entre deux contrées assez différentes de climat et d'origine provinciale n'est pas le moindre intérêt des manuscrits et notes qui constituent la représentation sensible d'une vie éteinte, et s'ils nous aident à reconstituer une période disparue, ils invitent aussi l'historien à leur donner quelque vie en rapport avec l'esprit qui les inspira, à

reproduire autour de leurs signes plus ou moins symboliques la flamme de vie qui les anima avec cette nuance de coloris qui s'attache aux choses, maisons, habitations qui encadrent nos sentiments. Ce qui nous permettrait en continuant l'étude d'un professeur à Saint-Léger d'y ajouter un sous-titre : « Paysages thiérachiens ou vervinois et paysages vaillysiens ou soissonnais ».

Nous essaierons de retrouver ce coloris en citant d'abord puis en commentant quelques documents choisis qui se rapportent au séjour du professeur à Saint-Léger, compliments adressés par exemple à un évêque à l'occasion de son départ du diocèse de Soissons (adieux à Monseigneur Thibaudier), compliments à un supérieur (chanoine Martigny, supérieur de Saint-Léger) prononcés à Saint-Léger pour compléter ces paysages soissonnais.

Que si l'on désire quelques paysages vervinois ou thiérachiens voici extraits d'une correspondance : 1° un voyage sentimental terminé par un mariage du soir, 2° la mort d'un évêque (Monseigneur Duval), 3° une lettre à un sous-diacre, 4° un mouvement de grève dans une vannerie, tout cela en 1897.

Et de son correspondant devenu Soissonnais comme en remplacement symbolique du professeur de Saint-Léger, nous trouvons d'autres manuscrits qui nous racontent par exemple mais d'une façon toute personnelle, aucunement officielle, une installation d'archiprêtre en 1896, une « mission » donnée à Soissons avec son discours d'ouverture...

Par ailleurs quelques extraits de discours prononcés à Saint-Léger, à Etréaupont, à Vailly, de panégyriques de discours funèbres dans ces mêmes contrées peuvent nous donner une idée de ce climat de la pensée qui évolue dans son apparente mobilité à travers le cadre relativement immobile de la nature et des choses et tout en les colorant de ses nuances sentimentales en reçoit, plus qu'on ne pense, un reflet durable qu'il est agréable de fixer.

Voici pour exemple quelques fragments d'un compliment adressé à Mgr Thibaudier par les élèves de Saint-

Léger où la main du professeur trace le portrait de l'évêque de Soissons devenu archevêque de Cambrai :

« Avant de quitter ses disciples, le divin maître voulut par l'expression touchante de son infinie tendresse leur adoucir lui-même les tristesses de la séparation... » (Suit une description tirée du texte de St-Jean). Puis ce commentaire :

« Nous nous tairions aussi nous-mêmes aujourd'hui, Monseigneur, si nous n'éprouvions le besoin de vous répéter une dernière fois ce qu'on ne se lasse pas de dire quand on aime. L'éloignement n'effacera ni n'affaiblira le souvenir. Une image restera à jamais gravée dans notre mémoire. Elle évoquera à notre cœur cette bonté paternelle qui ne cessait de s'intéresser aux plus humbles de ses enfants, se préoccupait de leurs progrès avec la plus attentive sollicitude, ne craignait pas de dérober de longs moments à un temps pourtant si précieux pour venir encourager leurs études et stimuler leurs efforts. Elle évoquera surtout cette haute vertu qui savait trouver des accents si vrais et si pressants pour nous encourager à la piété qui est le tout du prêtre. Ces souvenirs feront revivre en nous quelque chose de notre père, Monseigneur, en les évoquant, nous tenterons de nous consoler de ne plus le voir au milieu de nous et nous nous exciterons à mériter toujours son affectueuse bienveillance... »

Suit une allusion discrète au successeur éventuel de Monseigneur Thibaudier qui devait être en 1890, l'archiprêtre du Havre, Monseigneur Jean-Baptiste Duval. « Pour répondre à vos vœux, Dieu nous enverra sans doute à nous aussi, un Paraclet, un autre vous-même, pénétré du même esprit, animé des mêmes sentiments de paternelle tendresse, pour les élèves des séminaires et qui ne les laissera pas orphelins. A ce nouveau père envoyé par Dieu et par vous, Monseigneur, nous promettons d'avance, docilité et filial attachement dans la pensée que lui obéir ce sera déférer à votre volonté et que l'aimer ce sera encore vous aimer. »

On ne pouvait s'exprimer avec plus de délicatesse et les murailles austères de Saint-Léger s'alliaient bien à

de telles paroles en de telles circonstances, à la figure ascétique de Mgr Thibaudier et à la gravité de ses paroles d'adieu qui firent écho à cette scène attendrissante des adieux de St-Paul à ses fidèles sur le rivage de Milet.

...A l'occasion des fêtes des Supérieurs de Liesse et de Saint-Léger le compliment en prose et en vers alternait, parfois en vers latins comme ce distique adressé à M. l'abbé Poindron à l'occasion de la Saint Théodule.
2 mai 1891 :

« Si servire Deo regnare est : pectore regnas
Nomine serve Dei, sed pietate magis. »

Et à M. le Supérieur de Saint-Léger à l'occasion de la Saint Paul. 24 juin 1891 :

Juin est le mois du cœur : il leva son aurore
Sur l'amour des amants de Jésus : pour se clore
Il offre à notre culte un autre cœur
Le plus fort, le plus noble, après celui du Maître
Le cœur de Paul : que rien d'humain n'a pu soumettre
Et dont l'amour d'un Dieu fut seul vainqueur.

On reconnaît ici le goût de l'antithèse qui caractérise notre auteur. Ce rapprochement de l'humain et du divin dans un cycle de temps ou d'espace qui offre un cadre approprié et local à la pensée philosophique : Juin est le mois du cœur, du cœur de Jésus, du cœur de Paul et de leurs vrais disciples. Paul apôtre intrépide que rien n'a pu dompter si ce n'est l'amour de Jésus.

Nous retrouverons plus d'une fois de ces rapprochements ingénieux entre le monde visible et le monde invisible qui aident le philosophe et le poète à exprimer l'ineffable par le symbolisme du réel soumis à la loi de l'espace et du temps. Par exemple cette phrase d'ouverture d'un mois de Marie à Vailly-sur-Aisne en 1900 : « Le monde de la nature a été calqué sur celui de la grâce. Telle est la vérité proclamée par Saint-Paul quand il dit : « Tout est à vous, le monde, la vie, la mort, les choses présentes, les choses futures, tout est à vous mais vous, vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu » ou bien cette phrase qui résume l'aspect esthétique et théologique tout ensemble de l'œuvre di-

vine : « Mai est la fleur des mois et le mois des fleurs comme Marie est l'essence des œuvres divines et la fleur de l'humanité » (même sermon Vailly 1900).

Dans un sermon prononcé le 1^{er} dimanche de l'Avent 1888 au Séminaire, sur la science du séminariste, nous trouvons cette idée maîtresse qui dominera toute sa prédication et qui n'est autre que la préparation morale de l'intelligence aux vérités surnaturelles. « Aimer Dieu, y est-il dit, c'est apprendre à le connaître, pratiquer la charité, l'humilité, la chasteté, c'est se ménager, sur ces vertus des lumières surnaturelles, que ne donneront jamais les écrits les plus subtils théologiens. On reconnaît ici l'influence de Maine de Biran à la Sorbonne... La volonté, l'activité intelligente, voilà, messieurs, la faculté par excellence, celle qui fera de vous des hommes et des savants, voilà le feu sacré qu'il faut entretenir religieusement dans le sanctuaire de votre conscience... Et puis l'énoncé de cette vérité sur laquelle il reviendra souvent dans la suite de sa carrière enseignante ou oratoire. « L'esprit de l'élève n'est pas un vase qu'il faille remplir, mais un foyer ardent qu'il faut alimenter et entretenir ».

Chanoine G. MERA.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Un Procès à Soissons pendant la Foire par E. DE BARRAL	1
La 2 ^e Compagnie de gardes de corps à Soissons par E. DE BARRAL	5
Un Napoléonide Soissonnais ? Edgar Dacquin par E. DE BARRAL	10
La Belle Madame Carette, châtelaine de Nogent-sous- Coucy, par E. DE BARRAL	19
La Justice de Paix d'Acy, par R. HAUTION	30
Cérémonie du Centenaire de la Société	36
Rapport sur l'activité de la Société Historique de Soissons (1847-1945) par le Comte E. DE BARRAL et le Chanoine G. MÉRA	37
Les Orgues de la Cathédrale de Soissons, par le Chanoine Henri DOYEN	46
Souvenirs sur Alexandre Dumas père, par Henri- François LHOPE	56
Une Oraison funèbre du grand Archidiacre Gosset, par Paul WAENDENDRIES	69
Mémoires de la Généralité de Soissons, par Paul WAENDENDRIES	72
Paysages thiérachiens et soissonnais, premier chapi- tre : Etréaupont-Vailly, par le Chanoine MÉRA ..	83